

Août 2020

Rapport
Ateliers Culture
du **CCEE** de
La
RÉUNION

Juin à août 2019

Crédit photo : Emmanuel Parraud, réalisateur du film "Sac la mort" - acteur Patrice Planesse dans le rôle principal

REMERCIEMENTS

Le président du CCEE et les membres de la Commission « Vivre ensemble » remercient chaleureusement tous les acteurs culturels sans qui cet état des lieux de la culture post-crise sociale 2018, n'aurait pu être réalisé et livré à travers ce rapport. Ce rendu constituera, nous l'espérons, une source d'inspiration à l'attention des décideurs des politiques publiques culturelles de La Réunion.

MOT DU PRÉSIDENT

... Et la culture dans ce monde en crise !!!

En ces temps d'épidémie et de troubles sociaux, les artistes et intermittents de différents champs de la création vivent une période où leur activité est très dégradée voire impossible. Ces temps sont donc très difficiles pour eux, comme pour bon nombre de Réunionnais.es.

Heureusement qu'ils ont en eux une forme de résilience et une capacité à se projeter avec pragmatisme et idéalisme dans l'avenir.

Aussi, plus que jamais, il est important pour le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion de relayer, dans ce rapport, la voix d'acteurs culturels représentatifs de leur art auprès des décideurs et autres institutions publiques. Ce n'est pas la première fois qu'il le fait puisque, depuis sa création en 1984, il a toujours formulé des propositions pour le développement de politiques culturelles régionales notamment.

Les propositions formulées ici traduisent concrètement leurs préoccupations quotidiennes et leur envie de participer à la construction d'un monde meilleur où ils veulent occuper une place digne et être l'âme de cette société.

Cette ambition est légitime quand on interroge la grande histoire de notre humanité. Toutes les grandes civilisations nous ont légué leurs merveilleuses œuvres de leur temps passé certes, mais ô combien éternel ; et cela, bien au-delà de quelques batailles ou infrastructures matérielles bien évidemment nécessaires.

« La culture, c'est ce qui répond à l'homme quand il se demande ce qu'il fait sur cette terre. Et pour le reste, mieux vaut n'en parler qu'à d'autres moments : il y a aussi les entractes. »

André MALRAUX a ainsi parfaitement exprimé tout l'enjeu de la culture, garante de la dignité de la vie, dans nos sociétés.

L'Homme Politique a ainsi marqué sa Volonté lors de son mémorable discours inaugural de la Maison de la Culture d'Amiens en 1966.

Que sa parole soit entendue par nos dirigeants d'aujourd'hui !

31 août 2020 à Saint-Denis

**Roger RAMCHETTY
Président du CCEE de La Réunion**



Ces travaux ont été initiés et menés par la commission « Vivre ensemble » du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement composée des membres suivants :

<i>Dominique CARRERE</i>	Président de commission - Référent atelier Danse
<i>Lolita Monga</i>	Référente atelier théâtre
<i>Nathalie GONTHIER</i>	Référente atelier Arts Plastiques
<i>Joëlle ECORMIER</i>	Référente atelier Livre
<i>Isabelle TESTA</i>	Référente atelier Langue régionale
<i>Stéphanie BULTEAU</i>	Référente atelier Salles de création et de diffusion
<i>François MENARD</i>	Référent atelier Musique
Administratif	
<i>Josiane ROBERT</i>	Chargée de mission auprès de la commission
Membre de la commission « Audiovisuel »	
<i>Elsa DAHMANI</i>	Référente atelier Audiovisuel-Cinéma

SOMMAIRE

p.4	—	MOT DU PRÉSIDENT
p.8	—	SOMMAIRE
p.10	—	PRÉAMBULE
p.12	—	1. ATELIER ARTS PLASTIQUES
p.20	—	2. ATELIER THÉÂTRE
p.30	—	3. ATELIER LIVRE
p.38	—	4. RONN KOZÉ LA LANG KREOL
p.42	—	4. ATELIER PROMOTION DE LA LANGUE CRÉOLE
p.48	—	5. ATELIER SALLES DE CREATION ET DE DIFFUSION
p.56	—	6. ATELIER DANSE
p.62	—	7. ATELIER AUDIOVISUEL ET CINÉMA
p.72	—	8. ATELIER MUSIQUE
p.78	—	9. LES PARTICIPANTS
p.82	—	10. PUBLICATIONS ET EDITIONS

PRÉAMBULE

Le Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement (CCEE), aux côtés de ses missions d'évaluation de la politique régionale, initie régulièrement des réflexions sur des sujets sociétaux, via les cinq commissions qui la composent.

L'objet de ses travaux est d'apporter des outils d'aide à la décision à sa collectivité de tutelle ainsi qu'aux autres décideurs locaux.

Contexte et objectifs

Ainsi, en 2008, l'institution s'est intéressée aux pratiques culturelles des Réunionnais. En 2010, en cohérence avec le projet phare de la mandature d'alors, elle a mené une étude sur le tourisme, qui a soulevé la question fondamentale du rôle de la culture dans le secteur considéré. Le CCEE, soucieux de proposer la réflexion la plus complète possible aux décideurs de la politique culturelle régionale, s'empare de cette problématique en 2013 et lance une étude sur les rapports entre le tourisme et la culture qui aboutit à la rédaction d'un document de synthèse en 2016.

La mandature du Conseil, nouvellement installée en mars 2018, ne peut rester sourde à la crise d'une ampleur sans précédent qui a agité, dans le dernier trimestre de l'année en cours, le corps social réunionnais, d'autant plus que des revendications d'ordre culturel se sont fait fortement entendre. La commission Vivre ensemble, qui compte en son sein de nouveaux membres, décide alors de mettre en œuvre des rencontres avec des acteurs représentatifs de divers domaines culturels ainsi que des représentants d'associations qui oeuvrent pour la valorisation de la langue et de la culture créoles.

Il s'agit de recenser les difficultés auxquelles ces derniers sont confrontés dans leurs pratiques individuelles ou dans leurs relations avec les institutions. Deux objectifs sont prioritairement visés :

- établir un état des lieux des principaux secteurs culturels ;
- relever les freins au développement de ces différents secteurs et identifier les pistes pour y remédier.

Méthode et déroulement des ateliers

La méthode retenue est la co-animation d'ateliers dans les locaux du CCEE pour le recueil de l'expression des acteurs culturels (en italique dans le texte). Cette mission a été confiée à un bureau d'étude.

Il importe de préciser que, si le choix des participants est inévitablement soumis à une part d'arbitraire, ceux retenus sont représentatifs de leur secteur.

Quant à l'animation des ateliers, elle s'est faite en semi-directif en deux temps :

- des échanges sur les problèmes liés à la thématique pour mettre en relief les freins et l'expression des attentes en matière de production/création, diffusion et médiation ;
- le recueil des propositions, lesquelles ont été reprises en l'état, des acteurs culturels.

Des éléments issus de contributions écrites par des acteurs culturels absents lors des ateliers ont été intégrés au document de synthèse.

Les ateliers, structurés autour de 8 thèmes correspondant aux divers domaines de la culture, se sont déroulés en 9 séances (certaines disciplines ayant nécessité 2 séances), selon le planning suivant :

- Atelier Arts plastiques (2 séances)	Mercredi 05 juin à 13h30 Mercredi 12 juin à 13h30
- Atelier Théâtre (2 séances)	Samedi 15 juin à 9h00 Mardi 02 juillet à 9h00
- Atelier Livre	Mercredi 19 juin à 9h00
- Atelier Promotion de la langue	Samedi 22 juin à 9h00
- Atelier Salles de création et de diffusion	Mardi 25 juin à 9h00
- Atelier Danse	Mercredi 26 juin à 9h00
- Atelier Audiovisuel - Cinéma	Mercredi 14 août à 9h00
- Atelier Musique	Mercredi 21 août à 9h00

1. ATELIER ARTS PLASTIQUES

I/ÉTAT DES LIEUX

Les arts plastiques ont une place encore très mineure dans les pratiques culturelles à La Réunion.

Ce sont la musique, la danse ou le théâtre qui sont les disciplines qui remportent l'adhésion d'un public qui pratique des activités artistiques et fréquente de plus en plus les lieux de diffusion culturelle. Ces dernières années on peut constater que les salles de concerts, de spectacle et les festivals d'arts vivants rencontrent une hausse de leur fréquentation.

On dit que l'artiste est au centre de la société. Peut-être est-ce vrai pour le musicien mais le plasticien est encore à la périphérie. Ces artistes ne sont pas connus du grand public. Il n'y a peut-être qu'une cinquantaine d'artistes plasticiens professionnels à La Réunion alors qu'à Paris ils sont des milliers.

On constate également que peu d'artistes plasticiens à La Réunion connaissent une réelle notoriété publique. Les pratiques contemporaines comme l'image, les nouvelles technologies, la performance, le son ou encore l'installation sont quant à elles assez peu connues du public réunionnais. Cette place mineure des arts plastiques peut s'expliquer par le fait qu'il n'y a jamais eu de pratiques traditionnelles ou historiques des savoir-faire autour des arts visuels. C'est l'école qui en premier lieu va permettre de sensibiliser à la création plastique par l'apprentissage du dessin ou de la peinture. La connaissance de ces techniques n'est donc généralement pas issue d'une transmission familiale. **Il s'agit de pratiques, de culture, qui n'appartiennent pas à l'histoire de l'île comme c'est le cas pour la musique ou l'oralité.**

La représentation du secteur est faible. Les arts plastiques sont le secteur avec le moins de capacité. La scène arts plastiques réunionnaise est déjà très mal identifiée localement et c'est pire au dehors même si on peut noter quelques avancées.

Le développement des pratiques amateurs est limité par de nombreuses difficultés d'accès aux apprentissages. Il y a une réelle insuffisance des propositions éducatives dans le domaine des arts plastiques que l'offre soit publique ou privée.

La professionnalisation dans le secteur des arts plastiques est un besoin assez récent. Les premiers Réunionnais qui vont suivre un cursus artistique en école d'art en métropole ne partiront que dans les années 80-90. Les vocations qui se développent à ce moment-là sont dues à la passion d'enseignants en arts plastiques qui ont su accompagner quelques élèves pour leurs capacités et leur originalité. C'est l'opiniâtreté de l'un d'entre eux qui permettra la création de l'école supérieure d'art au Port. Aujourd'hui

de nombreux jeunes artistes réunionnais qui tendent à une reconnaissance et à une professionnalisation sont issus de cette école.

Ces dernières années, une quinzaine de jeunes Réunionnais obtiennent tous les ans leur DNSEP (niveau master 2). L'École supérieure d'art constitue un des outils essentiels du développement du secteur des arts plastiques dans l'île mais également dans la zone de l'océan Indien.

Les artistes doivent se prendre en charge. Il y a l'obligation d'avoir un numéro de SIRET. Une association ne doit pas faire l'intermédiaire, jouer le rôle de boîte aux lettres ou faire la caisse. Il faut lutter contre le fantasme de l'artiste qui n'y connaît rien dans les comptes. Il doit être autonome en matière de savoir-faire économique et de gestion. Les aides doivent arriver directement aux artistes. On doit les aider à apprendre à gérer car une carrière se joue sur cette compétence-là. Et ça ne fait pas partie du cahier des charges des écoles d'Art. Elles offrent juste quelques heures de professionnalisation par an. Faute de maîtrise, les artistes ne s'autorisent pas à rêver à de grands projets.

Ces jeunes générations d'artistes peuvent s'appuyer sur un ensemble de structures culturelles qui constituent le paysage des arts plastiques à La Réunion. On constate que celui-ci présente à la fois une réelle vitalité mais également une grande fragilité.

On a besoin d'une circulation, d'une émulation, d'une émulsion, d'une nourriture sur le territoire. L'art est un vecteur de pouvoir. Ce qui compte c'est les lieux d'intelligence collective, essayer de comprendre comment chacun fonctionne. Les artistes doivent se parler entre eux. On a aussi besoin que des critiques écrivent sur les artistes.

En matière de diffusion, on compte peu d'établissements équipés et consacrés uniquement aux arts plastiques. Pour le moment, il n'y a que le Fonds régional d'art contemporain (FRAC Réunion) et l'Artothèque

du Département qui ont pour mission principale de soutenir la création actuelle. Cependant on peut ajouter aux contributeurs de ce secteur les structures muséales qui consacrent temporairement leur salle d'exposition à la diffusion des arts plastiques : le musée Léon Dierx, le musée de Villèle, le muséum d'histoire naturelle, le musée de Stella matutina ou encore La Maison du volcan. Quelques politiques publiques municipales vont également s'emparer de la question des arts plastiques comme par exemple celles des villes de Saint-Denis, du Port, de Saint-Joseph ou encore de Saint-Pierre.

À noter l'apport récent du programme arts visuels de la Cité des arts à Saint-Denis en termes d'accueil en résidences de création et de diffusion au sein de la salle d'exposition Le Banyan.

On peut aussi remarquer un milieu associatif de plus en plus actif et présent. Des associations comme LERKA, Cheminement(s), Constellation, Praxitèle, Le LAC, Carambole, Les Rencontres alternatives ou encore créée plus récemment l'Envol jouent un rôle déterminant en termes d'accompagnement à la professionnalisation et à la diffusion pour le domaine.

L'Envol a été créée pour accompagner des artistes (gestion administrative, développement, commercialisation, subventions...) et faire évoluer leur pratique mais il n'y a pas de financement spécifique pour ça.

À Praxitèle, je travaille dans une logique de projets, dans l'idée de montrer des choses au public. À notre création on a répondu à un appel à projets de l'État qui avait besoin de compétences en la matière.

À Cheminements, on a un centre de ressources pour les arts visuels. Il faut un accompagnement des artistes : structuration juridique, sociale... un artiste amateur en a aussi besoin pour éviter les écueils car il peut être amené à se professionnaliser.

L'artiste ne doit pas être tout seul (fantasme de l'artiste qui ne connaît rien dans les comptes). Mais les agences ne peuvent et ne doivent se substituer à lui. Plus il est en connaissance plus il fait une œuvre de qualité. Quand je rencontre un artiste, c'est ce que j'ai en arrière-pensée. Je n'accompagne que sur la structuration juridique et les demandes de subvention.

À noter également **l'engagement de fonds de dotation en mécénat culturel** comme « La Réunion des talents » du groupe Leclerc, « Gayarcité » de la Cité des arts ou encore « La Saga du Rhum », qui s'attachent à accompagner le milieu des arts plastiques réunionnais en soutenant directement des projets et des artistes.

Comment discuter à un niveau stratégique avec les dirigeants des grands groupes ? On sait le faire avec les notaires, médecins... mais pas à ce niveau. Cheminements et Lerka ont travaillé avec les mécènes du Sud. Il y a un modèle à Marseille qui peut s'appliquer sur le territoire de La Réunion. C'est une pré-étude avec des préconisations qui sera bientôt publiée. Comment poser les bases pour avoir des fondations ici ? Il faut sensibiliser ceux qui ont des ressources financières pour donner plus de travail aux artistes. Comment créer un club de mécènes, structuré, pérenne, qualitatif avec des grands groupes sur des engagements pluriannuels ? Ils doivent savoir qu'ils peuvent défiscaliser dans l'art.

Ce nombre croissant d'interlocuteurs permet aujourd'hui de faire **le constat d'un développement en cours du secteur et d'une implication des pouvoirs publics dans le domaine des arts visuels.**

Comment trouver un lieu avec une ambiance pour en faire un show-room ? On cherche à créer un nouveau lieu. On a des moyens mais on ne trouve pas de lieu : modeste, irriguant le territoire pour porter l'art plastique auprès des gens, des Réunionnais grand public qui permette de vendre des œuvres et de se développer. Pour

nous, Tèrta est un lieu fondateur. C'est difficile d'en trouver un qui a toutes les qualités et sans financement public. Carambole et atelier 84 ont créé un lieu splendide. Ils ont résolu des problèmes multiples avec peu de moyens pour un résultat satisfaisant et pérennisé.

Cependant, de nombreux freins ont été relevés par les participants auditionnés au cours des deux ateliers arts plastiques.

II/ LES FREINS

Un premier frein identifié est celui de la distance qui sépare La Réunion du centre névralgique où le milieu des arts plastiques est le plus actif en France, en l'occurrence Paris et sa région. Cet éloignement est d'autant plus impactant qu'on ne peut y remédier que par l'utilisation de moyens financiers importants consacrés à la circulation des artistes et des œuvres.

Un second frein identifié est celui de la difficulté à se rendre visible auprès des milieux légitimant de l'art au niveau national.

La connaissance de ce qui se fait artistiquement sur le territoire réunionnais est limitée par l'absence d'espaces de diffusion consacrés essentiellement à la création issue des outre-mer.

Un troisième frein est l'absence d'un réel développement économique local lié à la production et à la diffusion du secteur des arts plastiques à La Réunion. Même si on peut constater que le premier marché, c'est-à-dire l'achat direct à l'artiste vivant, tend à prendre de l'ampleur et que quelques artistes à La Réunion peuvent vivre complètement de leurs ventes d'œuvres, les galeries d'art ont de réelles difficultés à se pérenniser et à trouver leur modèle économique. Cette réflexion sur le développement d'un modèle marchand adapté à notre terri-

toire avec ses contraintes d'éloignement et d'insularité, comme par exemple l'application des taxes d'importation sur les œuvres, reste encore à mener pour insuffler le dynamisme nécessaire au développement du secteur.

Le manque de structuration des conditions de création et de production des plasticiens est un autre frein qui a été constaté par les participants aux ateliers. En effet, les artistes subissent toujours l'image liée au fait qu'un artiste vit uniquement de la vente de ses œuvres. Le modèle économique idéal n'étant pas au rendez-vous, l'accès à des conditions de travail bénéficiant d'un soutien de la part d'une politique culturelle publique se révèle indispensable.

On peut aussi remarquer que, très concrètement, **le manque d'espaces de travail comme des ateliers de grand volume ou encore des espaces adaptés consacrés au stockage des œuvres constitue un frein** pour de nombreux artistes dans le développement de leur travail. Une politique d'aménagement de ce type d'espaces par des municipalités ou des bailleurs sociaux pourrait remédier en grande partie à cette carence.

On enregistre également, ces dernières années, **une diminution des financements de la part des pouvoirs publics.** Cette baisse de capacité de soutien numéraire au secteur s'accompagne de difficultés rencontrées par les artistes à s'adapter au cadrage administratif nécessaire à l'obtention de subventions (rédaction des dossiers de demande de subvention, définition des dispositifs, délai de paiements).

Dans les arts plastiques les volumes de financement sont généralement insuffisants. Ils ne vont pas au-delà de 7 voire de 10 000€ en développement et en création alors qu'il faut des matériaux, de l'espace et du temps qui ne sont pas pris en compte dans la production. On travaille très souvent à perte pour ces raisons.

Avec le FEAC (fonds d'aide pour les échanges artistiques et culturels pour l'Outre-mer) j'ai pu faire une expérience à Nîmes et j'ai vu la difficulté des étapes. J'ai dépensé plus que je n'en ai gagné. La Réunion est considérée par la Métropole comme un territoire d'export. Il faut un carnet d'Admission Temporaire (ATA) - espace de non-taxation - on doit le payer très cher. Si on a vendu en Métropole, on casse le carnet ATA et on est taxé jusqu'à 20% sur les ventes et on refait un nouveau carnet ATA pour ce qui reste. Si on reste plus d'un an, on repaie un autre carnet ATA.

Face à cette complexité des systèmes d'octroi de financement, les artistes sont souvent démunis et font le constat d'**une insuffisance de compétence locale en terme d'accompagnement à la production et à la diffusion de leur travail artistique**. En effet producteur, agent, galeriste, commissaire ou encore critique, sont des acteurs rares sur le territoire réunionnais et la professionnalisation de leurs activités reste à développer. Cette absence de compétences locales constitue très certainement un frein au développement de la filière à La Réunion.

De façon globale, en lien avec cette question de la professionnalisation des acteurs de la filière, **l'absence d'un réseau structuré d'aide à la production et à la diffusion au national et à l'international est flagrante**.

Comment créer un espace de création intellectuelle, d'analyse, de critique, de production d'écrit pour un milieu de recherche avec la presse, l'Université, l'école d'art, l'école d'architecture ? On a des ressources, des lieux, des acteurs, des publics à mettre au service de la création.

Il faut noter que la capacité à connaître et à mettre en place des dispositifs de partenariat et d'échange entre plusieurs structures nationales ou internationales est conditionnée par l'accès des producteurs et des agents à des réseaux prescripteurs. C'est d'abord en ce sens

qu'il est extrêmement important de professionnaliser ces métiers d'accompagnement artistique et de production afin de permettre aux plasticiens réunionnais d'être autonomes et de vivre de leur pratique.

Un des derniers freins évoqués par les artistes et acteurs auditionnés serait **la méconnaissance du secteur et de ses fonctionnements à différents niveaux, celui du grand public, mais surtout celui des échelons décisionnaires dans le cadre des politiques culturelles**.

Chaque artiste est une filière économique à lui tout seul. Comment valoriser le travail de l'artiste ? Comment faire prendre conscience de ce qu'est le temps de travail d'un artiste ? (Recherche, réseau, institutions, financement...).

On doit faire un travail d'information avec les organismes tels que la Caisse d'allocations familiales, l'administration fiscale, la Caisse générale de sécurité sociale pour expliquer la réalité du travail des artistes, leur faire prendre conscience des fonctionnements du monde culturel. L'artiste n'est pas considéré, c'est un moteur économique et pourtant il paie tout au prix fort. On n'a pas une image d'être humain qui travaille et qui réfléchit.

Parallèlement, les administratifs en charge de la gestion des dossiers culturels devraient pouvoir bénéficier d'une meilleure information ou de dispositifs permettant de combler ce déficit de connaissances du secteur. Cette approche nouvelle est attendue par les artistes et pose la question des espaces consacrés à l'accès à ces contenus et à leur diffusion sous forme de conférences, de formation professionnelle ou d'espace numérique ressource.

Comment sensibiliser le public à la valeur et aux contraintes d'un artiste ? Avec quels outils ?

III/ LES ATTENTES

Les attentes posées par les acteurs et artistes auditionnés s'articulent essentiellement autour des spécificités du milieu des arts plastiques et des moyens nécessaires à la structuration et au développement de la filière.

Au cours de l'année 2019, suite aux revendications issues du mouvement des gilets jaunes de décembre 2018, une charte a été élaborée par un ensemble d'artistes plasticiens afin de clarifier la situation du secteur et poser leurs réflexions et leurs attentes.

Pendant cette crise sociale, j'ai lancé un débat sur Facebook : 200 personnes ont discuté en 3 jours. On a alors écrit à 80 personnes (politiciens, institutions, ministères) et rédigé une charte de revendications autour du travail de l'artiste concernant la rémunération des prestations, les diffusions, les droits d'auteur, le financement des productions, la rémunération des vernissages (répétitions, conférences), l'indemnisation des AAP, les productions pour architectes dans les commandes publiques, la réduction ou le respect des délais de paiement, l'avance de trésorerie...

Les requêtes concernent principalement une amélioration des conditions de travail telles que le paiement systématique des droits de diffusion, l'accès à des ateliers-logement équipés et à bas prix, l'accès à de bonnes conditions de conservation et de stockage pour les œuvres, l'obtention de soutiens numéraires pour la recherche et la production dans le cadre de résidences de création et de commandes artistiques. Est également mentionnée la nécessité d'un accompagnement administratif et artistique qui puisse permettre de développer des réseaux nationaux et internationaux de diffusion et ainsi concourir à la visibilité et à la reconnaissance des artistes du territoire à l'extérieur de l'île.

On doit définir un modèle économique où l'artiste doit pouvoir vivre de son travail artistique.

On en est encore loin car les textes de loi et les dispositifs ne sont pas toujours respectés. Comment lutter légalement contre les expos d'artistes non-déclarés ? Comment faire respecter nos droits et faire appliquer les droits de monstration ?

Il faut fabriquer et protéger l'œuvre. Il faut aussi de l'espace pour réfléchir. Comment trouver un lieu de travail pour l'artiste, pour la création ? Comment créer ce milieu vivant avec des «workshop» (atelier collaboratif), des résidences ? Cela permettrait ces moments nécessaires où des artistes peuvent s'accompagner, collaborer dans du « donnant - donnant ».

Il faut préciser que cet atelier arts plastiques s'est attaché à donner la parole aux acteurs non institutionnels, en premier lieu, les artistes-auteurs, les responsables associatifs de l'action culturelle et les acteurs du marché de l'art. Cela a permis, par la rencontre et la parole donnée à ces différents interlocuteurs, de préciser à nouveau leurs attentes de façon transversale et d'enrichir ainsi la réflexion autour d'un nécessaire développement d'une filière des arts plastiques à La Réunion.

IV/12 PROPOSITIONS ET PISTES D'INTERVENTION

- 1. Contribuer à la mise en réseau** du milieu de l'art contemporain à La Réunion en fédérant les associations et les structures de la filière au sein d'une organisation conjointe.
- 2. Contribuer à la reconnaissance et à la visibilité** du secteur sur le territoire réunionnais, national et international en soutenant la diffusion extérieure des artistes locaux et de la diaspora par la création de dispositifs de production et de diffusion.
- 3. Créer une plateforme numérique ressource** pour contribuer à la diffusion et à la reconnaissance de la scène artistique réunionnaise.
- 4. Encourager l'achat et la commande** des œuvres d'art par le développement et l'enrichissement de collections publiques.
- 5. Promouvoir le marché de l'art** en favorisant les espaces de ventes directes des œuvres : dispositifs de soutien aux galeries d'art, création de foires locales.
- 6. Accompagner le transport et la production** des acteurs et artistes locaux pour favoriser leur participation aux expositions, résidences, foires au national et à l'international.
- 7. Supprimer les taxes** liées à la circulation des œuvres d'art pour dynamiser le marché de l'art sur le territoire réunionnais et faciliter l'accès aux œuvres venant de l'extérieur de l'île.
- 8. Soutenir la création d'un espace** consacré à la recherche, à l'analyse et à la critique en art contemporain à La Réunion et dans l'océan Indien.
- 9. Accompagner la création** d'une fondation consacrée au soutien de la création artistique contemporaine locale et internationale.
- 10. Accompagner les politiques de construction** et d'aménagement d'ateliers-logement pour les artistes plasticiens.
- 11. Accompagner la création et le financement** de postes de médiation culturelle et de production artistique au sein des structures culturelles.
- 12. Accompagner la formation professionnelle et initiale** des métiers de la culture sur l'île.

2. ATELIER THÉÂTRE

I/ÉTAT DES LIEUX

Le paysage culturel a changé, les réalités économiques aussi, les artistes dramatiques ont beaucoup oeuvré pour la structuration du secteur, il semble pertinent de les ré-interroger dans leurs pratiques, leurs expériences, leur vécu aujourd'hui. Après les études du CCEE sur la place de la culture dans l'économie réunionnaise, les États généraux de la culture en 2009, le Schéma régional du spectacle vivant et les nombreuses réunions où les artistes ont apporté leur contribution ; certains artistes ont l'impression d'avoir déjà dialogué, analysé, proposé et s'interrogent sur la portée de nouvelles consultations quel qu'en soit le commanditaire.

D'autres, en revanche, sont prêts à se ré-interroger et surtout à sortir de leur coquille artistique pour échanger et retrouver la solidarité indispensable en ces temps difficiles...

Je me sens libre de parler ici au sein du CCEE car je ne suis ni devant des décideurs ni devant des programmeurs, ni devant des politiques auprès desquels la liberté de parole est forcément biaisée.

II/ LES FREINS

La création

L'obstacle de l'exigence administrative

Pour qu'on soit professionnel et que la compagnie soit considérée comme telle, nous avons un besoin vital de compétences en administration, communication, gestion.

Les artistes souhaitent un accompagnement au montage de projets et de demandes de subventions, beaucoup se retrouvent bien démunis devant la complexité des dossiers à présenter au vu du manque de personnel compétent au sein de leurs compagnies :

administrateurs, chargé de communication etc. Ils soulignent la lourdeur administrative croissante.

Le fonctionnement administratif des associations ne bénéficie pas de financement. *Pourquoi les associations que sont les compagnies théâtrales n'entrent-elles pas dans le dispositif Région en faveur des entreprises culturelles ?*

Le terme « soutien à la création » (dans toutes ses composantes) par ailleurs, est à préférer à celui de « fonctionnement ». Ce dernier semble être tabou au regard des institutions qui présupposent que les métiers d'administrateurs, de chargés de production, de diffusion, de communication et de médiation sont des postes pérennes (CDI) et qui coûtent chers. Or, ces métiers peuvent être réalisés par des intermittents salariés par « mission » au sein des compagnies ou par des structures externes.

On ne peut pas demander aux compagnies de se structurer pour avoir accès aux aides et ne pas les accompagner dans leur structuration.

Le manque de lieux de résidence et de travail

Il est fait état d'un besoin de lieux pour créer. Très peu de lieux accueillent les équipes ou alors sur très peu de temps pour un travail de recherche et de répétition.

Le manque d'accompagnement des lieux en co-production

Les co-productions sont rares de la part des lieux, or un montant de co-production élevé pour l'accès aux subventions de l'État est demandé. Certains artistes souhaitent la révision, voire la suppression de ce critère, d'autres sont pour le ré-interroger. De même, ils souhaitent que l'institution ré-interroge les lieux sur leurs engagements envers les compagnies.

La pression ne peut qu'être d'un seul côté, de celui qui est le plus fragile.

Le manque d'écoute

Un sentiment de difficulté à partager les démarches artistiques avec les programmeurs est relevé.

Le manque de prise en compte de la recherche artistique de la part des institutions :

« Le temps de la création » se réduit, comment accompagner au mieux les équipes ?

Le manque de solidarité

Une envie de plus de solidarité entre les artistes (mutualisation, solidarité, échanges, partage d'espaces, réflexion).

Il faut savoir aussi se remettre en cause, mettre son ego de côté, on parle trop de ce qui nous sépare et on est incapable de se fédérer.

Un désir de réflexion partagée sur ces points avec les institutions, les communes gérant des lieux et les directions des théâtres.

Le manque de formation

Un manque cruel de formation artistique : la formation continue n'existe pas alors qu'elle est vitale dans le métier. Il serait souhaitable d'initier des programmes de formation en direction des professionnels.

Un manque de formation également pour des corps de métier peu présents voire inexistant sur l'île et pourtant nécessaires à la création : scénographes, costumiers etc.

Le diplôme d'État de théâtre avait été mis en

place à La Réunion par le Centre Dramatique, ce qui avait permis aux comédiens réunionnais de bénéficier d'une formation sur place et d'obtenir le Diplôme d'Etat (D.E). *Aujourd'hui, pour l'obtenir il faut partir 9 mois en formation dans l'Hexagone. S'il y a des aides pour les frais pédagogiques et une partie des frais de transport, beaucoup de frais restent à la charge de l'artiste. Il y a là **un problème d'équité**. Que peut faire l'État ?*

Une comédienne qui part en formation : *J'ai interrogé le ministère et n'ai pas eu de réponse, faute de budget je ne peux sans cesse faire des aller-retour. Les sessions sur neuf mois sont fractionnées, les acteurs métropolitains peuvent rentrer travailler dans leur région entre deux sessions et moi je dois rester sans travailler, est-ce normal ?*

Des situations individuelles précaires et un sentiment d'épuisement

Le régime de l'intermittence est sans cesse remis en cause, nous allons vers un futur plus difficile encore dans les années à venir.

Ce régime pourrait être adapté au contexte local ; or, il est calqué sur celui de l'Hexagone. (on ne peut faire le même nombre de dates à La Réunion, on a aussi moins d'employeurs potentiels).

Des artistes baissent les bras car ils sont fatigués de quémander des subventions, diffuser peu et faire « des dates sèches » alors qu'ils souhaitent développer un travail de fond.

Plusieurs comédiens ont abandonné car épuisés de se battre pour être reconnus et vivre de leur travail artistique.

Le poids de la culture dans le tissu économique et le rôle des acteurs culturels dans la société réunionnaise ne sont pas suffisamment analysés par les institutions qui bien souvent les perçoivent comme des consommateurs de fonds publics voire des assistés plutôt que comme partenaires d'une politique culturelle partagée au bénéfice de notre île.

La diffusion

Le manque de dynamique des lieux sur le territoire

Il y a pléthore de salles de diffusion mais beaucoup sont des coquilles vides, sans projet ou peu exploitées, alors qu'on pourrait y installer des compagnies en résidence. Les institutions devraient être plus vigilantes, incitatives, et faire le lien entre les communes et les compagnies.

Il faut faire vivre ces lieux et y développer les publics pour un meilleur rééquilibrage du territoire et aussi pour donner un toit aux compagnies qui sont prêtes à s'y investir. Le contrat de plan mis en place, il y a quelques années, avait eu pour effet d'équiper des lieux. Le soutien à ces lieux aux quatre coins de l'île avait permis aux compagnies d'avoir un minimum de 15 dates sur le territoire, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui pour les grands formats. Cela est à repenser et à réinventer.

La diffusion au niveau local en berne

Sont mis en évidence :

- un manque de travail autour de la diffusion du spectacle (public, communication, accueil) pour les salles municipales. Est-ce dû à un manque de formation, de personnel ? Comment y remédier pour accueillir les artistes au mieux et que le public soit au rendez vous ?

- un trop faible nombre de « salles » qui proposent une programmation théâtre ;

- un lieu unique sur l'île qui propose des séries de représentations alors qu'un spectacle a besoin de vivre pour « grandir » et trouver un public ;

- un nombre de productions qui s'accroît et une durée de vie des spectacles qui diminue, est-ce normal ?

- une difficulté de faire des sessions de spectacles à leur juste coût ;

- une difficulté de rencontrer et de communiquer avec les programmeurs ;

- une mise en difficulté des compagnies en raison des modifications de dates ou de déprogrammations récurrentes ;

- une demande forte des artistes locaux de

faire partie intégrante d'une programmation à l'année au même titre que ceux venant d'ailleurs.

Diffusion déor

Pourquoi ne pas envisager un lieu Région Réunion en Avignon ? Il y a trop de freins « pou sot la mer »

(mobilité). Si on veut faire rayonner les créations locales, il faut s'en donner les moyens.

L'État a aussi un rôle à jouer par l'incitation de partenariats avec des structures et festivals dans l'Hexagone et dans la zone océan Indien.

La responsabilité des programmeurs : Un dialogue à reconstruire d'urgence

Questionnement sur le rôle du programmeur :

Pour moi le programmeur a une responsabilité face au public qui devrait l'amener à dépasser ses propres préférences et à poser des enjeux plus larges pour ses choix de programmation (enjeux sociaux, politiques, artistiques, culturels, économiques). Or, il se positionne plus en expert qu'en éclairer au service de la vie culturelle publique.

Des « salles » évoquent, à juste titre, les difficultés liées au respect de leur cahier des charges et à leurs contraintes économiques (assurer un taux de remplissage minimum). À cela, les compagnies opposent un manque de prise de risque artistique et de considération de leurs propres difficultés.

Il y a beaucoup d'administratifs dans les théâtres, ça me questionne, la balance n'est pas équilibrée !

*La masse salariale pour l'administration des théâtres est importante et parfois justifiée mais il reste peu pour l'accompagnement des compagnies, **un théâtre ne peut vivre sans les artistes.***

La programmation des créations locales dans les lieux : il est important de proposer aux public des esthétiques différentes en diversifiant les compagnies locales invitées.

Comment faire face à l'interventionnisme de certains programmeurs dans leur travail ? S'ils jugent la critique salubre, ils vivent mal certaines intrusions dans leur création, le manque d'encouragement qui fait que certains artistes découragés dès leur première maquette jettent l'éponge.

On se sent infantilisés par les programmeurs et par certaines institutions, c'est violent.

Je fais mes créations car j'ai besoin d'exprimer des personnages, un univers qui me ressemble. Je suis épuisé d'avoir toujours à justifier mon travail. On me reproche un travail autobiographique, identitaire alors que j'ai la volonté de poser un acte artistique intime, on nie mon imaginaire.

La responsabilité des institutions : Un dialogue à partager d'urgence

Les institutions évoquent également la baisse de leur budget et la difficulté à allouer les subventions au vu du nombre croissant de demandes. Mais où se situent leurs priorités ? Quelle réflexion sur la politique culturelle ? Quelle concertation et harmonisation des critères entre les institutions ? Quelle transparence sur les critères d'attribution des subventions ?

Nous ne sommes pas dans le même espace-temps que nos interlocuteurs. Nous, nous revendiquons du temps pour développer notre projet, le travail en direction des publics, notre inscription dans le territoire et nous disposons de très peu d'espace pour exercer notre métier pleinement de façon qualitative et créer un véritable dialogue avec les populations.

Les artistes s'interrogent aussi sur le manque de considération de certains partenaires pour les représentations « hors les lieux dédiés » alors que d'autres partenaires mettent l'accent sur la décentralisation « hors les lieux » et les publics empêchés.

On a une impression d'incohérence, on fait le grand écart entre les institutions et leur vision

différente, voire opposée, parfois.

En effet, s'il nous importe d'être programmés dans un théâtre, il nous importe tout autant, sinon plus, d'aller à la rencontre des publics sur le territoire. Le mouvement des gilets jaunes est révélateur de segmentations sociales radicales, il y a un abîme de réflexion sur les rapports réels et imaginaires entre les intellectuels et le reste de la population.

Les artistes sont demandeurs de dialogue et de rencontre avec les élus, d'une implication plus grande de leur part sur le terrain (assister aux spectacles et dialoguer avec les équipes).

La médiation

Elle crée du lien social, stimule le contact avec l'art et donne les clés d'accès au spectacle. Elle est créatrice de lien entre politique, culture, et espaces publics. Elle contribue également à l'élargissement des publics en donnant accès à la culture au plus grand nombre. Elle doit donc être un enjeu politique fort.

Les activités de médiation et leur importance sont trop peu intégrées au sein des organisations des institutions. Certains lieux le font mais qu'en est-il des lieux éloignés des structures culturelles ? La médiation est généralement portée par les compagnies dans des conditions précaires et ce travail est peu reconnu.

La médiation est très demandée par les institutions et si les compagnies reconnaissent qu'elle fait partie intégrante de leur travail, elles soulignent qu'il n'y a pas de « solution miracle ». Il s'agit d'un travail partenarial (lieux, compagnies, communes, personnes ressources, animateurs, éducation populaire etc) qui demande une synergie, du professionnalisme et de la pertinence car en l'état actuel des choses les équipes s'épuisent souvent seules et y passent beaucoup de leur temps.

III/ LES ATTENTES

création/diffusion/rerelations

Ouvrir les espaces

Il y a urgence pour les compagnies de se réapproprier les espaces théâtre disponibles dans les communes. La Région pourrait initier un partenariat en ce sens avec l'État.

Sortir du cadre

Les compagnies peuvent créer d'autres espaces en dehors des lieux classiques, comment ouvrir d'autres brèches ? C'est de l'échange régulier entre artistes que peuvent naître les propositions en sortant du schéma obsolète actuel qui génère des frustrations. Une réflexion entre institutionnels et acteurs culturels concernés serait nécessaire. Des espaces itinérants légers tels que salles vertes, yourtes, espaces naturels, etc. pourraient être investis en concertation avec les communes et les lieux. Il y a tant de public laissé de côté !

Re-questionner les lieux de diffusion et les compagnies

Re-questionner les cahiers des charges des lieux (nombre de représentations, coproductions, coûts de session des spectacles, place des créations locales) par des mesures incitatives pour faire rayonner au mieux les œuvres ; Que les lieux puissent être plus à l'écoute des acteurs, plus ouverts à leurs propositions et qu'ils prennent plus de risques artistiques. Sans remise en cause de leurs choix de programmation, comment sortir de leurs schémas ? Comment prendre des risques artistiques et ouvrir plus leurs lieux ?

Il semble qu'il y a des choses à inventer malgré les difficultés budgétaires évoquées sans cesse aussi bien par les artistes que par les lieux.

Les compagnies pourraient proposer aux lieux des thématiques, des « cartes blanches » en un mot être acteurs et pas seulement quémandeurs. C'est possible si les lieux sont à notre écoute, mais pas seulement au sein de plates-formes, je ne me sens pas concerné par ces grandes réunions, je préfère les rencontres plus simples,

les actions concrètes. Les collectifs, on a en a connu un certain nombre, y mettre des moyens financiers cela ne me semble pas approprié au vu de nos difficultés, mais mieux soutenir les compagnies pour qu'elles soient mieux accompagnées par les lieux, ça oui ! Il y a aussi la solidarité entre artistes à renforcer car malheureusement, pour moi elle n'existe pas.

Développer la mutualisation et le soutien des compagnies entre elles

Il y aurait des formes de partage et de solidarité à inventer telles que des rencontres inédites entre équipes en avant-première d'un spectacle programmé, la mise en place de soirées communes qui offriraient une rencontre potentiellement improbable entre créateurs d'horizons différents.

Dialogue entre les institutions et les compagnies

Organiser des rencontres de terrain entre élus et acteurs, des présentations de projet par les artistes au sein de l'instance décisionnelle de la Région ;

Harmoniser les dossiers et les critères d'allocation de subventions. *Tous au service d'une politique culturelle concertée et pensée*, (Alléger, simplifier les charges administratives qui pèsent trop sur les compagnies) ;

Concertar avec les acteurs en amont des mises en place de dispositifs. Il est tout à fait normal que les institutions mettent en place leur propre politique culturelle. Toutefois, le faire en concertation avec les compagnies éviterait des écueils. Elles seraient ainsi mieux préparées à répondre aux appels à projet ;

Porter une attention particulière aux délais : *trop souvent les appels à projets arrivent au dernier moment ;*

Communiquer mieux : les procédures en ligne ne doivent pas empêcher des échanges de courriels entre institutions et porteurs de projets. Il n'y pas tant de compagnies et un écrit entretient des relations plus cordiales.

Faire rayonner la culture réunionnaise

Mise en place de partenariats entre la Région

Réunion et certaines régions de l'Hexagone : diffusion, échanges, jumelages ;

Pourquoi pas un lieu Région Réunion en Avignon à l'instar de ce qu'ont fait beaucoup de régions telles que Pays de la Loire, PACA, Champagne-Ardenne... ?

Une vitrine qui mettrait en valeur la Région Réunion et la richesse du spectacle vivant réunionnais ;

Une mise en réseau de l'État avec des festivals et des lieux en Hexagone. Un document pourrait regrouper les créations réunionnaises et les démarches des artistes et également faire tomber les clichés tenaces qui persistent : Trop exotique, pas assez exotique, trop lourd financièrement, ne concernera pas notre public... ; Un accompagnement des institutions à la mise en réseau : administration, production, viabilité du projet, etc ;

Une négociation des coûts de fret et des billets d'avion par la Région, cette dernière étant le principal actionnaire de la compagnie aérienne locale aux côtés du Département.

Continuer de questionner son parcours d'artiste/formation

Mettre en place des cycles de formation en lien avec les lieux à La Réunion : *Pourquoi ne pas mettre en place une antenne des « chantiers nomades » qui proposent tout un pannel de formation continue aux métiers du spectacle vivant ? La formation, mission du Centre dramatique est mise en oeuvre pour les jeunes acteurs, et pourquoi pas pour les professionnels ? Ou par d'autres lieux sous forme de stages ?*

Il y a bien des organismes de formation mais les formations proposées ne concernent pas les jeux d'acteur, la mise en scène et la dramaturgie qui sont au coeur de notre métier.

Développer les bourses :

- de recherche : avec à la clé des lectures, des ateliers, des rencontres sur un temps long ;

- de territoire : en élargissant à un dispositif qui pourrait impulser un travail croisé entre compagnies locales. Il y a nécessité de rendre compte de ces bourses : *beaucoup*

de travaux, (recherche, écriture, collecte) restent dans des cartons alors qu'ils pourraient faire l'objet d'édition pour qu'il y ait des traces, une mémoire qui rende compte et mette en valeur le théâtre à La Réunion. Pourquoi pas un partenariat avec le CNL pour les auteurs ? Avec le CNT ? Pourquoi le théâtre est-il absent de la littérature réunionnaise alors qu'il est très créatif, dynamique et vivant ?

La relève : les jeunes artistes

Si des dispositifs existent pour des formations en Hexagone, aucun ne prévoit l'intégration des jeunes à leur retour pour un premier rôle au sein des compagnies locales. Ce serait judicieux de favoriser une continuité de parcours professionnel. Pour autant, si les compagnies les intègrent naturellement dans leurs créations, très peu peuvent le faire au vu de leurs faibles moyens budgétaires. Le dispositif de compagnonnage de l'État ne concerne que les compagnies conventionnées, y aurait-il moyen d'inventer d'autres formes d'accompagnement ?

Repenser ce que sera le théâtre public de demain :

Il pourrait être contemporain et populaire par des actes, des tentatives, de la bienveillance de part et d'autre en ayant une réflexion sur les droits culturels : la culture, on est tous d'accord, permet de faire société ensemble, et si c'était ça notre mission principale à tous ?

Se reposer d'urgence la question des publics : force est de constater qu'un fossé s'est creusé entre les artistes et les publics. D'ailleurs, le manque de visibilité des artistes dans le débat sociétal interroge.

Il y a urgence à repenser les lieux et à réinventer nos missions. [1]

Une demande de continuité du dialogue engagée avec le CCEE

La grande majorité des acteurs présents souhaitent une consultation continue tout au long de l'année au CCEE, un lieu de rencontre neutre, selon eux, en élargissant le cercle.

IV/11 PROPOSITIONS ET PISTES D'INTERVENTION

- 1. *Initier un partenariat avec l'État*** pour la mise à disposition des « salles » disponibles dans les communes.
- 2. *Créer d'autres espaces*** de représentation, des espaces itinérants...
- 3. *Créer des mesures incitatives*** pour le rayonnement des oeuvres.
- 4. *Instaurer plus d'échange*** entre les lieux et les compagnies.
- 5. *Inventer des formes de partage*** et de solidarité entre compagnies.
- 6. *Établir le lien*** entre les élus et les acteurs culturels.
- 7. *Harmoniser les dossiers de subvention*** publique.
- 8. *Établir des partenariats*** avec les Villes organisatrices de grands événements culturels (Festivals...) pour le rayonnement des créations réunionnaises.
- 9. *Susciter les aides institutionnelles pour la mise en réseau*** des créations réunionnaises en vue d'une meilleure visibilité (faire tomber les clichés de l'exotisme).
- 10. *Accompagner la mobilité des créations*** et de leurs auteurs au national et à l'international (diminution des coûts du fret et des billets d'avion).
- 11. *Intégrer l'ensemble des métiers du spectacle*** au panel de la formation continue.

MISES À JOUR DE L'ATELIER THÉÂTRE

[1] Depuis, des groupes composés d'acteurs de différents champs de pratique artistique se sont constitués et s'expriment aujourd'hui de manière concertée (MIKS - Mouvman Inter kiltirel solidèr).



3. ATELIER LIVRE

I/ÉTAT DES LIEUX

Une association qui représente la profession

La filière du livre à La Réunion est représentée par La Réunion des Livres, une association interprofessionnelle des métiers du livre qui regroupe des auteurs, des éditeurs, des libraires, des bibliothécaires, des documentalistes et des enseignants qui ont tous pour objectif général de faire la promotion du livre et de la lecture pour tous les publics à La Réunion.

Créée en 2007, elle organise le VIe Festival international du livre et de la bande dessinée de Saint-Denis de 2009 et poursuit son action par la volonté de l'État et de la Région, avec un partenariat de la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit (SOFIA) et du Centre National du Livre (CNL). LRDL est adhérente de la Fédération Française du Livre et de la Lecture qui regroupe tous les centres régionaux du livre. Avec sa vocation économique pour la diffusion, la distribution, la création et son rôle de conseil sur le développement de la filière, elle a pour mission de préfigurer un futur Centre Régional du Livre.

Notre secrétariat fonctionne 30 heures par semaine. Le reste est assuré par du bénévolat notamment la gestion du site qui présente, outre la douzaine d'actions par an de l'association (12 par an), la bibliographie et l'actualité d'une centaine d'auteurs et illustrateurs. La Région intervient dans le financement de 4 actions dont une de formation en 2019. On mène des actions en France (Salon du Livre à Paris, au Salon du Livre et de la Presse Jeunesse à Montreuil) et dans l'océan Indien (Tananarive et Maurice). La Réunion des Livres est sollicitée par les Antilles pour une reproduction du principe, explique le Président de l'association.

Une aide régionale pour l'édition

Il existe un dispositif d'aide de la Région aux éditeurs qui représente 25 % du coût de l'édition.

Des aides sélectives

Dans ses aides à l'édition, la Région a fait le choix de l'appui à une filière (éditeur, auteur, illustrateur), or ce critère ne semble pas toujours pertinent et juste aux auto-éditeurs.

Il y a une aide régionale à la production, pour laquelle j'ai déposé un dossier. J'ai été retoqué car les auto-éditeurs sont exclus du dispositif. C'est une mesure injuste. Je n'ai pas eu de réponse à mes réclamations.

Le critère de l'auto-édition est semblable à ce qui se fait en Hexagone. Pour la Région l'auto-édition est synonyme de piètre qualité.

Un paysage qui a changé en 15 ans

Les deux tiers des éditeurs ont disparu en l'espace d'une dizaine d'années. La littérature jeunesse reste néanmoins largement présente dans le paysage littéraire au contraire d'une édition de littérature adulte moins développée. On assiste à l'éclosion de revues littéraires qui offrent de la visibilité aux auteurs par la publication de nouvelles. En BD il existe deux éditeurs et une association Le Cri du Margouillat. Le manque d'éditeurs favorise l'auto-édition et la micro-édition, citons l'émergence de Constellation.

Un territoire qui lit mais une production locale faible

La production de livres (150 en moyenne annuelle) est en baisse depuis 2016. 20 albums jeunesse en 2018 contre 80 jusqu'en 2018, 8 BD en 2019 contre 10 en 2018... Les livres se vendent très bien à La Réunion, se réjouit un éditeur de BD.

II/ LES FREINS

La création-production

La trop longue gestation d'une structure représentant la profession

La nécessité d'un Centre Régional du Livre pour l'ensemble de la profession, unanimement relevée par l'ensemble des acteurs du livre, bute contre la lenteur de la Région à sa mise en place.

L'impact des difficultés de l'édition

Le manque de maisons d'édition est un frein important à la création littéraire. *C'est compliqué pour les auteurs et illustrateurs d'être publiés et encore plus de trouver un éditeur qui accorde une avance sur notre projet.* La raréfaction des éditeurs, notamment en littérature jeunesse depuis quelques années, oblige les auteurs à chercher à travailler avec les éditeurs en Hexagone ou à Maurice. Peu d'éditeurs publient en créole : *pour écrire en créole c'est encore plus difficile. Il faut passer par des associations pour obtenir des subventions.*

Même constat pour la poésie : *Il faut faire de l'auto-édition. La distribution est à faire par l'auteur.*

Les difficultés à réunir les conditions de la création

Il faut du temps pour créer. Localement il n'existe pas de dispositif d'aide à l'écriture hormis la mise en place de résidences du Conseil Départemental qui sont soumises à des contraintes de commande et de disponibilité. Certains auteurs préfèrent garder leur liberté de créer : *le mieux c'est de pouvoir proposer un projet à un éditeur.*

La dure réalité économique

Le long délai entre la création, la diffusion et l'obtention des droits d'auteur ne permet pas aux auteurs et illustrateurs de vivre directement de leur travail.

La grande majorité des auteurs vivent dans

une grande précarité financière. 3% seulement des auteurs vivent de leurs créations en Hexagone. Les autres ont d'autres revenus ou vivent de commandes ou d'avances sur droits.

Donc en attendant on fait des petits boulots (ateliers...). On en vit indirectement. On perd du temps au détriment de la création.

Les contraintes liées à la mobilité

Participer à des résidences, être présent sur des salons du livre en Hexagone est essentiel pour développer un réseau professionnel, rencontrer des partenaires pour des projets artistiques. Or, ces déplacements professionnalisant représentent un coût que ne peuvent assumer ni les éditeurs locaux et encore moins les auteurs.

Il y a des difficultés à mobiliser les fonds de la continuité territoriale vers l'Hexagone.

Par exemple, les finalistes des concours KAMI-SHIBAÏ, jeunes âgés de 3 à 15 ans, ne peuvent pas se rendre en Hexagone pour participer à la remise des prix.

La diffusion

La fragilité du secteur de l'édition

L'édition reste fragile à La Réunion en raison des équilibres économiques précaires qui incitent aux petits tirages. Le rôle de l'éditeur est de promouvoir les auteurs mais il est limité d'un côté par le faible marché du livre à La Réunion et de l'autre, confronté aux difficultés de la diffusion en France métropolitaine. En effet, pour signer un contrat, les diffuseurs exigent des éditeurs un catalogue avec une centaine de références qui témoignent d'un certain rythme d'édition ainsi qu'une marge de 60% du prix du livre hors-taxe, des conditions quasi impossibles à supporter pour les éditeurs locaux.

Les ventes se font surtout dans les librairies et les réseaux connus, explique un libraire éditeur de BD. Un tirage à 3000 exemplaires est un gros tirage pour La Réunion. Quand on tire 2000 exemplaires à La Réunion, cela

équivalait à 300 000 en France.

L'absence d'aide au transport pour les éditeurs

Si les libraires bénéficient de l'aide au transport de la Région, ce n'est pas le cas des éditeurs qui doivent supporter seuls le coût de transport élevé de leurs livres fabriqués en Asie ou en Europe et stockés en Hexagone. *Le point essentiel c'est la distribution.*

La frilosité des banques et financeurs

Bien que l'industrie culturelle représente sept fois le poids de l'industrie automobile au niveau économique, les banques ne suivent pas les demandes d'appui des éditeurs. C'est grâce au dispositif de la Région, qui permet d'avoir un fond de roulement, que les éditeurs continuent à exister.

Le problème des banques c'est qu'à La Réunion il y a peu de stars. Les éditeurs mettent en avant des auteurs en devenir ce qui pose le problème des tirages limités (5000 exemplaires maxi).

Il est difficile de solliciter le concours de l'Agence Française de Développement avec des projets qui sont trop faibles financièrement.

La concurrence du numérique

Aujourd'hui l'économie de l'attention se fait via les tablettes. Les Gafa occupent l'attention des gens ce qui pose le problème de la lecture et du livre.

Un fonds local contraint

La production locale est dépendante du bon vouloir des financeurs et notamment de la Région, bien qu'il y ait des axes d'acquisition souhaités par les élus. La fragilité de son économie ne permet pas la réédition de certains titres qui disparaissent des collections des éditeurs. Elle souffre également d'un manque d'espaces de représentation, et donc de visibilité auprès du public.

Il faut développer les expositions avec des médiations littéraires pour le plus large public et dans toutes les zones géographiques.

La médiation

Des bibliothèques sans moyens ni stratégie Les budgets d'acquisition d'ouvrages sont très inégaux suivant les bibliothèques. *Certaines ne commandent pas de livre pendant sept ans (Saint Philippe, Étang-Salé, etc.).*

La demande depuis 20 ans des libraires qu'un pourcentage du budget des bibliothèques soit réservé à l'achat de livres locaux est peu suivi d'effets...

Des mairies achètent des ouvrages et il faut se battre pour qu'il y ait des achats locaux pour faire vivre la filière et faire connaître les auteurs.

III/ LES ATTENTES

La création-production

L'accompagnement des auteurs dans leur projet éditorial

Le Margouillat c'est un labo, c'est l'étage manquant de la fusée.

Les bourses à la création

Les auteurs réclament une bourse à la création qui leur permette de développer librement leurs propres projets. *Les résidences amènent des contraintes telles que la rencontre des publics, des ateliers...*

La qualité de fabrication des livres

Nous avons besoin d'une bonne qualité de livre pour un usage intensif en bibliothèque, explique une bibliothécaire. Je veux parler de la qualité du livre en tant qu'objet.

La diffusion

Des relais en Hexagone

Les éditeurs n'ont pas d'agence de type relais professionnel pour la vente des livres en France métropolitaine. Il faut des moyens pour pouvoir être entendus, diffusés... Il faut des relais, du lobby, il faut investir. Il y a trois éditeurs locaux

qui diffusent en Hexagone. À une époque, Océan Édition avait une diffusion en Hexagone et une vente des droits à l'international.

La visite du site de La Réunion des Livres

Les publications locales sont mal connues par les acteurs de la filière. Il faut avoir le réflexe de consulter le site de La Réunion des Livres où sont recensés tous les ouvrages.

L'aide aux à la micro-édition

Il faudrait encourager les micro-éditeurs qui proposent des ouvrages de qualité mais qui ne reçoivent aucune aide à l'édition. Constellation, par exemple, auto-édite moins de 100 exemplaires par titre, procède à la vente par dépôt dans des librairies, organise des séances de dédicace, et participe aux manifestations du FRAC, ce qui lui permet de tester des projets, de montrer d'autres facettes de son travail. Ce micro-éditeur envisage d'ouvrir son catalogue aux propositions de plus en plus nombreuses d'autres auteurs.

La médiation

Besoin d'accompagnement pour se faire connaître hors de La Réunion

Vu les difficultés à trouver des éditeurs localement pour être publié, les auteurs et illustrateurs ont besoin d'accompagnement pour aller chercher des éditeurs hors de La Réunion. Ce n'est pas un problème de qualité mais un problème de moyens, d'accompagnement. Il manque un.e attaché.e de presse en Hexagone pour les interviews des auteurs là-bas...

IV/13 PROPOSITIONS ET PISTES D'INTERVENTION

1. Créer un dispositif d'aide à l'écriture.

Cette proposition a fait l'objet d'une demande de la commission « Vivre ensemble » du CCEE.

[1]

2. Ouvrir l'édition à la poésie en créole.

Dès lors, précise un éditeur présent, que la qualité littéraire prime sur la revendication de l'identité.

3. Susciter l'envie de lire chez les enfants

- **multiplier les opérations de promotion** de la lecture,
- **favoriser les rencontres** avec les auteurs et les illustrateurs.

4. Donner aux enfants l'envie d'écrire.

Continuer à stimuler le goût de lire et d'écrire avec des concours d'écriture (LanKRéol - Pri Daniel Honoré, Imagine...).

5. Développer l'expression orale en créole à travers le slam et les concours d'éloquence.

6. Développer l'édition vers la francophonie, pour pallier l'étroitesse du marché réunionnais.

7. Valoriser le fonds local et les auteurs en leur offrant une meilleure visibilité dans les librairies, les bibliothèques, les médiathèques. Mettre en place des réunions de présentation des ouvrages locaux avec ces structures.

8. Développer les manifestations, évènements et communications autour du livre

Organiser des manifestations avec l'ensemble de la filière comme pour l'action « Je lis un livre péi ». Créer une émission télévisée mensuelle dédiée.

Intégrer le livre, les auteurs et illustrateurs dans toutes les manifestations organisées par la Région Réunion dans la région Ile De France, aux Seychelles... Cela se fait pour d'autres secteurs culturels mais le livre est peu sollicité.

9. Créer un Centre Régional du Livre à l'instar de Mayotte.

10. Poursuivre et accroître l'aide aux éditeurs

11. Renforcer les compétences des bibliothèques

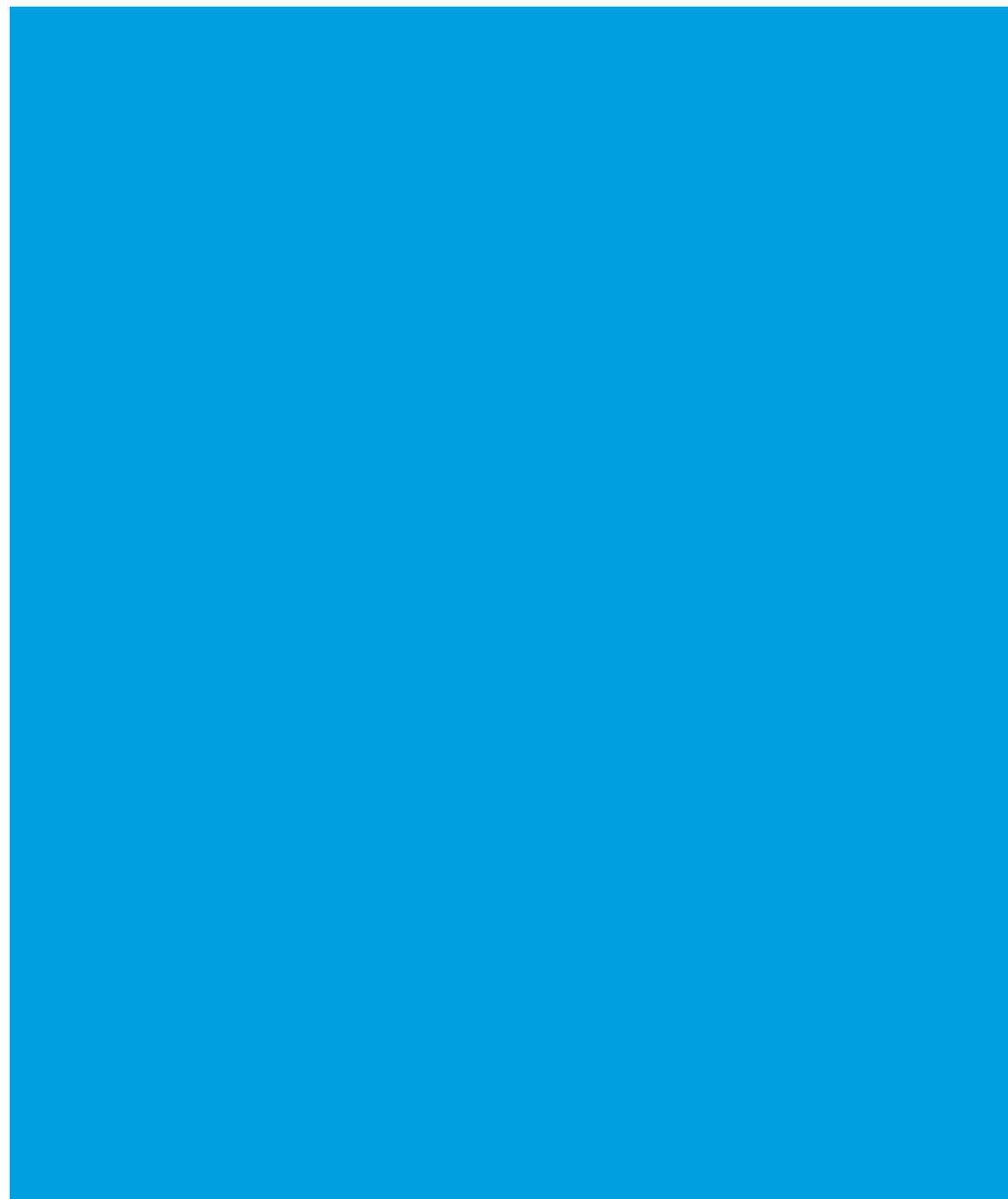
12. Développer le lectorat en priorisant la lutte contre l'illettrisme

13. Conscientiser les élus à la qualité de la filière livre Réunion

La présence fortement souhaitée des élus sur les manifestations littéraires de l'île leur ferait, sans doute, prendre conscience de la valeur des acteurs du livre de notre territoire et pourrait peut être inciter le Conseil Départemental à s'engager dans ce secteur.

MISES À JOUR DE L'ATELIER LIVRE

[1] Depuis, un dispositif « Bourse aux auteurs et aux illustrateurs » a été mis en oeuvre par la Région.





4. RONN KOZÉ LA LANG KREOL

I/ LÉTA-DÉ-LIÉ

In situation biling

La lang sé in zoutiy in moun i ansèrv pou organiz son manière pansé. Isi Larénion, dé lang i viv ansanm : le kréol ek le fransé. Pousaminm nou di néna in situation biling. In moun biling sé in moun i koné ansèrv dé lang, kinm li métriz pa dé lang-la minm manière.

Le fransé lé pa la lang matèrnèl tout bann marmay i ariv lékol épisa 80% bann marmay i rant lékol, i koz kréol.

Somanké i fodré di le fransé lé in « langue de scolarisation », saspouré bann zélèv i aprandré miyé lang-la, surtou kan nou koné koman li lé difisil pou aprann, épisa, kan nou voi koman le to-lilétrisme lé inportan.

II/ BANN LARIAZ

Koud-kongn ansanm la diférans rant le bann lang

Nout lang lé pa ofisièl. El lé pa valorizé. Demoun la ont sat zot i lé. Konm lékol i pran pa touzour an-kont la lang kréol, bann marmay zot minm i bat-a-tèr zot manière pansé. Alors, bann marmay i konpran zot lang lé mal-vu lékol.

Bonpé marmay i dévlop zot prop shéma mantal ousa zot i intérdi azot kozé. Osi, zot grokèr i lè, detroi i refuz koz fransé kan zot i ariv kolèz é anparmi néna minm i viz rienk kit o-pli-vit in sistème i rekoné pa zot épisa i done pa zot okin plas.

Zordi, nou sobat pu pou savoir si kréol lé in lang mésoman bann zène zénérasion i rès dann dézéspoir aköz reprézantasion zot néna dési zot, dési zot prop lang.

Ziska dann krèsh la lang kréol i trouv pa son plas.

Bann reprézantasion négativ dési la lang kréol

Néna lariaz partou pou transmèt la lang kréol, surtou kan i ariv pou ékri. Par égzanp, bann zatlié otour la grafi pou bann zartis i atir pa pérsone.

Kestion reprézantasion, mizapar bann zanségnan abilité pou ansègn la lang kréol, la mazorité bann profésèr néna in mové limaz lang-la épisa souvandéfoi zot i kalkil kan ou ansègn la lang kréol sé aköz bann revandikasion politik. Sé in problème néna dann tout péi kolonizé.

Lédukasion Nasional

Na poin okin lanbision pou mèt an-plas in politik linguistik o-nivo le rektora.

Kestion lilétrisme, Lédukasion Nasional i transmèt pa son bann lanaliz ek le bann shif. Pourtan, dann bann rézo REP+, néna bann difikulté otour la konpréansion bann tèks naratif. Souvandéfoi le bann profésèr i trouv bizzar bann zélèv na poin rien pou di dési la fraz « la petite poule rousse trouve des grains de blé ». Mésoman ousa i lé bann zoizo péi ? Ousa i lé lanvironman prosh bann zélèv ? Lé konmsi lavé poin léspas pou in lankraz kiltirèl.

Minmsi bann tèks Lédukasion Nasional i otoriz in lansèyman strukturé la lang ek la kiltir kréol, sé bann linspèktèr ek bann shèf létablisman i desid apliké ou pa la bann tèks. San konté sak i kashièt azot dérièr labsans demann bann paran. Saspouré nou gingn baz anou dési bann tèks intèrnasional pou dévlop in bilinguisme for isi Larénion, san opoz bann lang. Ladsì osi, bann zinstitution in rant pa dann ron.

Aprann fransé konm in lang matèrnèl

Bann métod pédagozik bazé solman dési la lang fransé, i ariv pa o-bout. I sufi war bann rézulta lakadémi Larénion. Néna dot manièr pou aprann lékol, konm par égzanp la didaktik fransé lang segond. Bann marmay Casnav i aprann konmsala. Néna osi la didaktik intègré bann lang. Mé okin lé apliké pou bann zélèv kréolofone.

Koopérasion ek la zone oséan Indien épi bann Zantiy

Nou néna in patrimoine komin ek bann rishès pou partazé ansanm bann zil kréolofone. Mésoman, lé difisil fé bann pasrèl ansanm banna aköz souvandéfoi i mank lakonpayman bann zinstitution.

III/ BANN ZATANT

In politik linguistik afirmé

I fo in vré lanbision porté par in lofis publik (sansa in not lorganisme publik) pou aplik in politik linguistik konsérté.

Linplikasion le CCEE

Dann CCEE, in bonpé lavi i prékoniz in politik linguistik ek in lankraz kiltirèl. Mésoman, banna i pran pa an-kont le bann propozision CCEE i fé (la komision 3 la ékri in tèks, lé an piès-amaré).

Le CCEE i organiz tanto in kolok rant bann CCEE dési le tème : « idantité-kiltir-dévelopman ».

Shanz bann métod pou aprann lékol

L'Inspé (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) i doi amont bann profésèr mèt an-plas in pédagozi adapté dann loutremèr, épisa i doi propoz bann zoutiy pédagozik i tien kont le kontèks kiltirèl, konm bann tèks i prékoniz.

I fo bann marmay i gingn grandi an konfians dann lé dé lang zot néna, le fransé ek le kréol. I fo pa mèt bann barièr rant bann lang-la. O-kontrèr, i fo konsidèr bann lang égal, konm sat i espas Séshèl.

Bann profésèr i doi an-avoir la possibilité fé in formasion kontinu an kréol ek in sértifikakompétans i kont dann zot karièr. Pou évit mèt kisoï bann profésèr, kisoï bann zélèv, dann in klima linsékurité linguistik, i fodré pouvoir valid bann konpétans an kréol dann lékol épisa mèt an-plas in léprèv obligatoir an kréol pou sak i pas konkour CRPE (Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles).

Kontinué le travay dési la lang

I fodré fé bann zétud dési la konpréansion poudvré bann marmay kréolofone an fransé.

Néna in bonpé travay pou fé konm klas bann mo, fé in latlas linguistik. Travay-la la komansé an 1961-62 ek in sèl moun é i kontinié zordi ansanm bonpé demoun i mèt ansanm pou fé rekonèt la lang kréol.

I fo kontnié travay dési bann gayar tèks si bann rézo-sosio, ékri bann fonnkèr, bann shanson ... épisa mèt an-plas bann ron-kozé lékritir.

IV/ 6 PROPOZISION EK PIST-TRAVAY

1. Mobilizasion la Région pou port in politik linguistik pou vréman

Le CCEE i doi fé bann propozision pou in politik linguistik pou vréman : affirme in bilinguisme dann in tériroir biling, fé lantouraz pou la lang kréol, fabrik bann zoutiy, kalkil lékol demin dann la républik Franséz, fé pas linformasion, fé la komunikasion, la publisité.

I fo pran an-kont pou vréman la loi n° 84-747 du 2 août 1984 an lien ek bann konpétans la Région pou bann lang rézional.

2. Mèt an-plas in group travay

Dann la kontinuité travay la fine amené, fodra group-la i fé :

Alé rod tout dokuman i égzis dann bann rézion ek zakadémi, pou fé sign in konvansyon Etat/Région/Rectorat.

Définir bann mision pou in nouvo l'institution pou la lang kréol.

3. Kréé in nouvo l'institution pou la lang kréol

Kisoi in lofis, in pol, in lorgane publik la lang réyoné, i fodré l'institution-la néna konm poindvizé la promosyon ek le dévlopman la lang ek la kiltir Larénion dann tout séktèr i konsèrne lédukasion, la santé, le travay, le sosial, lanvironman ...

Dann l'institution-la noré :

Bann reprézantan bann zasosiasion i travay dési la lang kréol ;

Bann responsab bann z'institution publik néna la konpétans dévlop la lang Larénion (Région, Départman, regroupman komune, lasosiasion bann mèr ...) ;

Bann responsab Lakadémi Larénion ;

Bann reprézantan séktèr publik/privé lé konsèrné par tout bann domène ousa i ansèrv la lang kréol.

Bann poindvizé :

Konsidèr la lang réyoné konm in lang matérnèl épi rézional pou viz in bilinguisme affirmé isi Larénion épisa dévlop in politik linguistik for ;

Pran an-kont la konpétans konprann épi koz kréol dann travay anplis bann konpétans spésifik ;

Dévlop la lang, fabrik bann zoutiy, rouv bann léspas lékritir an kréol...

4. Analiz nout situasion an mashikrok

I fo analiz klèrman la situasion bann demoun i koz dé lang san métriz la téknik bann lang-la, fé bann zétud sosiolojik ek antropolojik pou konpran aköz nou lé dann situasion-la.

I fo étudié « parkoman lilétrisme i énèt Larénion ? ».

5. Valoriz bann demoun gabié

Akoz pa organiz in konkour zoli kozé an kréol pou aprann dévlop in manière pansé, done zarguman, sobatkozé...

Akoz pa fé la publisité bann demoun lé anlèr zordi gras zot bilinguisme, demann bann demoun-la pas parin épisa alé di partou dann zournal, dann télé parkoman zot la réusi ek zot dé lang.

6. Partaz bann zarlor ek bann manière-fé gabié ansanm bann péi la zone loséan Indien ek la Karaïb

Akoz pa invit Moris, Séshèl, Rogrig ek bann zil la Karaïb (dann kad la Républik Fransé) pou trouv in manière fé rekonèt bann spésifité néna dann nout tériroir.

4. ATELIER PROMOTION DE LA LANGUE CRÉOLE

I/ÉTAT DES LIEUX

Une situation de bilinguisme

La langue est l'outil avec lequel un individu organise sa pensée. À La Réunion, deux langues coexistent : la langue créole et la langue française, installant de fait une situation de bilinguisme. Être bilingue, c'est connaître deux façons de fonctionner, deux modes de pensée, avec des degrés de maîtrise différents dans les deux langues.

Le français n'est pas la langue maternelle de tous les enfants qui entrent à l'école et 80% d'entre eux parlent le créole. Le terme de « langue de scolarisation » serait plus adéquat et permettrait sans doute une meilleure maîtrise par les élèves d'une langue très complexe comme la langue française. Le taux d'illettrisme, qui reste élevé à La Réunion, pose question.

II/ LES FREINS

Les effets dévastateurs du statut différencié des langues

Notre langue n'a pas de statut officiel et n'est pas valorisée. Les gens ont honte de ce qu'ils sont, disqualifiant eux-mêmes leur mode de pensée. À l'école, la non-prise en compte systématique de la langue créole pour les élèves créolophones amène les élèves à intégrer que leur langue n'est pas la bienvenue dans l'école.

Certains élèves développent un schéma mental qui provoque leur mutisme, créé de la rancœur. Au collège, la langue créole devient alors langue de revendication. Ne trouvant pas leur

place, certains élèves ont pour seul projet de quitter un système qui ne les reconnaît pas. Aujourd'hui, certes la question ne se pose plus de savoir si le créole est une langue. Mais une partie de la jeunesse reste en désespoir à cause de leurs représentations négatives d'eux-mêmes. Remarquons que même au niveau des crèches, la langue créole ne trouve pas sa place.

Des représentations négatives de la langue créole

Les freins sont là tout le temps et empêchent la transmission de la langue créole notamment par le biais de l'écrit. Pour exemple, la programmation d'ateliers de graphie pour les artistes et le grand public n'attire pas.

En termes de représentations, à part les enseignants habilités à enseigner la langue créole, la majorité des enseignants ont une mauvaise image de la langue créole et associent souvent l'enseignement de cette langue à une revendication politique. On rejoint le problème des pays colonisés ou assimilés.

L'éducation nationale

On constate un manque d'ambition de la part du rectorat en matière de politique linguistique académique.

Sur l'illettrisme, l'Éducation nationale ne communique pas ses analyses et ses chiffres. Pourtant, dans les REP+ on parle de difficultés globales de compréhension des textes narratifs chez les élèves. On cite l'exemple de l'enseignant qui trouve bizarre que les élèves ne s'expriment pas sur la phrase « la petite poule rousse trouve des grains de blé ». Où sont les « zoizo péi » ? Où est l'environnement proche des élèves ?

C'est comme s'il n'y avait pas d'espace pour un ancrage culturel dans les apprentissages.

Même si les textes de l'Éducation nationale permettent un enseignement structuré de la langue et de la culture réunionnaises, l'application des textes dépend des inspecteurs et des chefs d'établissement qui très souvent se cachent derrière l'absence de demande des parents.

On pourrait également s'appuyer sur les textes

internationaux (charte européenne, droits de l'Homme) pour développer un « bilinguisme affirmé » à La Réunion, sans mettre les langues en concurrence. *Mais là encore, il y a manquement des institutions.*

L'apprentissage du français comme langue maternelle

Les méthodes pédagogiques basées sur la seule langue française comme langue maternelle montrent leurs limites, au vu des résultats de l'Académie de La Réunion.

Il existe d'autres didactiques, notamment celle du français langue seconde mise en œuvre dans les CASNAV (centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés), ou encore la didactique intégrée des langues. Pourtant, ces didactiques ne sont pas mises en pratique pour les élèves créolophones.

La coopération avec la Zone océan Indien et les Antilles

Il existe une richesse à partager et un patrimoine commun entre les îles. Mais sans un réel accompagnement financier et humain de la part des institutions, les ponts sont difficiles à installer pour des actions concrètes et pérennes.

III/ ATTENTES ET PROPOSITIONS

Une politique linguistique affirmée

Il faut une vraie ambition portée par un office public (ou autre organisme public) qui applique une politique linguistique concertée.

Il faut valoriser les compétences langagières en créole dans les différents milieux de travail : éducation, santé...

L'implication forte du CCEE

Au CCEE, nombreux sont les avis qui préconisent une politique linguistique ancrée dans la réalité culturelle. Lors du colloque inter-CCEE de 2019, sur le thème « identité-culture-développement », le Conseil a organisé une table ronde sur les thèmes suivants :

- « Le bilinguisme dans nos territoires : enjeux

et atouts pour le citoyen ».
- « Bilinguisme et transmission culturelle ».
(cf. publications sur le site du CCEE)

De réels changements de méthode d'apprentissage

L'Inspé (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) doit former à une pédagogie adaptée dans les outre-mers, comme préconisé dans les textes.

Il faut que les enfants soient épanouis dans les deux langues qui composent leur système de communication, le français et le créole. Ne pas installer des barrières automatiquement mais ouvrir des perspectives d'égalité entre les langues comme aux Seychelles.

Une formation continue en créole avec un certificat de compétences qui compte dans la carrière ainsi que l'élaboration d'outils pédagogiques qui tiennent compte du contexte culturel et linguistique, doivent être possibles.

Afin d'éviter un climat d'insécurité linguistique de part et d'autre, l'instauration d'une compétence en créole dans les écoles maternelles doit être possible, ainsi qu'une épreuve obligatoire de créole au concours de recrutement de professeurs des écoles pour s'assurer que les enseignants comprennent les enfants qui sont face à eux.

La poursuite des recherches sur la langue

Il faut faire une étude sur la compréhension réelle du français par les enfants créolophones. Il y a un corpus immense à classer, un atlas linguistique à élaborer. Le travail commencé en 1961-62 se poursuit aujourd'hui avec des milliers d'inconnus et de jeunes qui s'investissent pour la reconnaissance et la prise en compte de la langue créole. Il faut continuer à travailler sur des textes de qualité sur les réseaux sociaux, écrire des poèmes, des chansons... et mettre en place un espace où l'on peut se confronter en écriture.

IV/ 6 PROPOSITIONS ET PISTES D'INTERVENTION

1. Développer une véritable politique linguistique régionale avec le soutien du CCEE

Le CCEE doit faire des propositions pour une vraie politique linguistique de la Région : affirmation d'un bilinguisme dans un territoire bilingue, appui et aménagement de la langue, fabrication d'outils, vision de l'école de demain en République française, information, communication, publicité...

Il faut faire une mise à plat de l'application de la Loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions, notamment dans le domaine des langues régionales.

2. Constituer un groupe de travail

Ce groupe, sans faire table rase du passé, aura pour feuille de route de :

- récupérer (disponibles à Lofis et dans d'autres associations) les documents existant localement, dans les autres régions et académies, afin d'aboutir à la signature d'une convention Etat/Région/Académie.
- définir les missions d'une institution nouvelle (cf proposition 3).

3. Créer une institution dédiée au Créole

Cette institution, Office/Pôle/Organe Public de la Langue Réunionnaise, aurait pour objectif de promouvoir et de développer la langue et la culture réunionnaises dans tous les secteurs relevant de l'éducation, la santé, l'emploi, le social, l'environnement...

Celle-ci se composerait :

- de représentants du milieu associatif travaillant sur les domaines visés ;
- de responsables des institutions publiques missionnées pour développer la langue réunionnaise (Région, Département, regroupement de collectivités, Association des maires de La Réunion) ;
- de responsables de l'Académie de La Réunion ;
- de représentants de secteurs publics/privés en lien direct avec la société civile dans les domaines visés.

Ses axes forts :

- Considérer la langue réunionnaise comme langue maternelle et régionale pour un bilinguisme affirmé sur le territoire réunionnais et développer une politique linguistique ambitieuse.
- Prendre en compte la compétence à comprendre et à parler le créole réunionnais dans le monde du travail comme élément à favoriser à côté des compétences spécifiques.
- Aménager la langue, fabriquer des outils, ouvrir des espaces d'écriture...

4. Analyser notre situation d'échec

Il faut analyser clairement la situation des gens qui sont entre deux langues, par une approche sociologique et anthropologique. Il faut étudier « comment naît l'illettrisme à la Réunion ? ».

5. Valoriser les réussites

- Organiser un concours d'éloquence en créole pour apprendre à développer un point de vue, argumenter et débattre.
- Promouvoir les parcours de réussite dans un bilinguisme additif serein.
- Mobiliser une personne-relais dans chaque media écrit ou audiovisuel en faveur de cette cause.

6. Partager les richesses et les expériences avec la zone océan Indien et les Caraïbes

Inviter les îles de la zone et les Caraïbes (dans le cadre de la République française) en vue d'une reconnaissance des spécificités de territoire unique, de la part des institutions.



5. ATELIER SALLES DE CREATION ET DE DIFFUSION

I/ ETAT DES LIEUX

Une bonne démarche

Selon les participants, cette initiative de rencontre est pertinente car elle s'appuie sur le principe de la co-construction avec les acteurs, principe ardemment défendu par les responsables de « salles ». Néanmoins, l'écoute des avis formulés par le CCEE est interrogée. De plus, les acteurs sont fréquemment invités à ce type de rencontres, mais les retombées sont loin d'être évidentes. De fait, cette invitation n'a mobilisé qu'une partie de notre réseau - chacun faisant le choix de ses propres priorités. Or, cette rencontre pourrait en être une...

II/ LES FREINS

La création

Une baisse de subvention irréaliste

En 2018, la Région a annoncé (et effectué) une baisse de 15% des budgets pour les salles de diffusion. Ce genre de décision ne tient compte ni de la réalité, ni du projet de chaque lieu. La question de la réelle connaissance de la singularité et de la diversité de nos projets se pose. On peut craindre qu'une simple gestion comptable ne se substitue à un réel accompagnement.

Des moyens réduits qui limitent les ambitions

La création est clairement le parent pauvre des politiques publiques à La Réunion. Le risque est l'appauvrissement de la création, et donc des difficultés à venir sur les questions de diffusion, d'action culturelle, d'action territoriale et de relation avec les publics. Les projets de création sont malheureusement très souvent revus à la baisse par rapport au projet initial, particulièrement sur le nombre d'artistes présents au plateau. L'une des missions des salles de diffusion est liée à l'irrigation du territoire. Mais les acteurs culturels présents souhaitent le faire de manière non superficielle.

Encourager la diffusion de la création réunionnaise mais avec des cachets décents. Un dispositif comme « Guétali » oblige à reformater les créations, mais surtout à baisser le niveau d'exigence artistique et technique des projets présentés aux publics auxquels ce dispositif est destiné.

Des dispositifs décevants et non concertés
Une proposition comme « Culturano » est opaque. Comment les échanges se sont-ils réellement déroulés ? Quels en ont été les retours ? Si ceux-ci doivent influencer sur les dispositifs de soutien de la Région à la création et à la diffusion, il est préjudiciable de n'avoir aucune transparence ni retour de ce qu'il s'y est dit.

*De la même manière, le dispositif « Guétali » a suscité l'incompréhension lors du lancement. L'appel à projets a été lancé en juillet 2018 pour des retours de dossier en août et une diffusion avant décembre alors que nos programmations étaient déjà bouclées. Certes, les salles de diffusion n'étaient pas les premières concernées par ce dispositif, mais il est évident, a posteriori, qu'un accompagnement de ces projets par les lieux aurait certainement permis une meilleure efficacité. Un bilan informel du dispositif a mis en évidence une moyenne d'une trentaine de spectateurs par représentation donnée dans le cadre du dispositif - si l'évaluation quantitative n'est pas suffisante à elle seule, **on peut néanmoins s'interroger sur l'utilisation importante de fonds publics sur ce dispositif - d'autant plus si elle se fait au détriment des salles de diffusion** (concomitance du lancement du dispositif et de la baisse des subventions).*

L'insuffisante concertation

*Les objectifs poursuivis par les collectivités sont au cœur des préoccupations des responsables de « salles » (action culturelle, décentralisation, ouverture au plus grand nombre, accessibilité,...)
 - mais comment mieux les partager et les mettre en œuvre ensemble ? La TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties dont l'abattement pour les*

baillleurs sociaux les aide à mener des actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires) est un levier pour intervenir sur les quartiers prioritaires et y proposer des projets artistiques et culturels. Mais il y a un déficit de concertation en amont, avec une méconnaissance mutuelle des fonctionnements et contraintes de chacun.

Aussi, la réalisation de ces projets est souvent décevante.

La diffusion

L'inadéquation entre production et capacité de diffusion

Le nombre de compagnies augmente sur le territoire et 9 structures (hors musique) font de la programmation, dont 4 sur Saint-Denis. Il est évident que toutes les créations soutenues par un partenaire, une « salle », une collectivité ou l'État, ne trouveront pas un espace suffisant de diffusion.

Le manque de lieux adaptés

Dans l'écosystème musical, il y a beaucoup de petits lieux qui ne sont pas répertoriés comme espaces de Spectacle vivant, comme le Bisik, la Cerise, les rondavelles. Concernant la danse qui a besoin d'un grand plateau, aujourd'hui, seuls Champ-Fleuri et le Tampon leur permettent de présenter des pièces « de groupe ». C'est évidemment insuffisant.

Parallèlement, pour les « salles » grand format, il y a une notion de jauge. L'équation est complexe : le grand plateau exige du public et de la rentabilité. Sur certaines disciplines (danse contemporaine), ce sera difficile - d'où la nécessité du soutien des partenaires publics.

La sous-utilisation de certains équipements

Paradoxalement, on ne manque pas d'équipements à La Réunion. Presque toutes les communes disposent d'un espace de diffusion, équipé, mais qui fonctionne très peu,

car sans projet, ni équipe. Elles sont pour la majorité issues du contrat de plan, mais le fonctionnement a été oublié.

La médiation

Si quelques moyens ont été alloués à la médiation et à la sensibilisation des publics, particulièrement pour le milieu scolaire (plans EAC du Ministère de la Culture), les modalités pratiques sont, elles, bousculées par les budgets des collectivités. Ainsi, de plus en plus souvent, les établissements scolaires ne peuvent venir dans les « salles » faute de moyens de transport. Serait-il possible d'imaginer une prise en charge systématique, par ces collectivités, du transport dans le cadre des projets type P.E.A.C. (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle) ? Les projets d'action culturelle hors milieu scolaire sont eux de moins en moins soutenus.

III/ LES ATTENTES

La création

La consolidation d'un modèle économique

Les responsables de lieux présents à cet atelier, sont tout à fait conscients d'être des acteurs économiques à part entière. Mais au-delà de la redistribution locale de leurs moyens (hôtellerie, restaurations, services,...), la notion de richesse apportée au territoire doit aussi être perçue d'un point de vue qualitatif (rayonnement notoriété, attractivité) pour utiliser le vocabulaire entrepreneurial. Des réunions comme celles-ci doivent être plus fréquentes pour éviter les incompréhensions. Les appels à projets devraient être lancés avec des délais raisonnables, et une co-construction en amont. Les acteurs culturels présents, pointent le fait de leur présence individuelle et/ou collective sur nombre de rendez-vous qui leur sont proposés comme celui-ci mais s'interrogent sur l'absence des élus à ces mêmes réunions. Réfléchir de manière parallèle ne semble pas le plus efficace. Le Schéma Régional des salles de diffusion ne vit pas. Où en sommes-nous ? Quels

sont les axes développés par la collectivité ? Quelle réévaluation (presque) 10 ans après ? Le sentiment de donner du temps et de l'énergie sans qu'il n'y ait de retour (bilan d'actions...) induit une mobilisation de nos secteurs de plus en plus faible.

Renforcer notre intelligence collective

*De vrais échanges ont lieu entre les salles de diffusion depuis 4 ans. Même avec des missions différentes selon les lieux, des projets sont menés en commun. Le secteur est arrivé à une forme de maturité. Malheureusement, les partenaires ne mesurent pas cette expertise, cette entente et cette intelligence. **Une intelligence collective est là, prête à se mettre en mouvement. Il faut désormais une cohérence des politiques publiques. Il est assurément possible de faire mieux ensemble.***

L'approche systémique

La création et la diffusion sont trop souvent cloisonnées. Or, un projet artistique doit être pris dans une chaîne globale. Il faut envisager la création de sa phase de recherche à son cycle d'exploitation. Il faut exiger des professionnels qu'ils aient des projets construits avec des axes clairs et des indicateurs (conventions d'objectifs et de moyens) permettant une évaluation partagée et régulière.

La mobilisation de la sphère décisionnaire

*André Malraux et Jack Lang ont su convaincre leurs chefs d'État de la nécessité du soutien public à la Culture. Au niveau local, le secteur culturel a besoin d'élus passionnés avec une meilleure connaissance du domaine. Les Villes sont aujourd'hui des partenaires incontournables des projets qui vivent sur leur territoire. Malheureusement, la conscience de ce rôle décisionnaire est peu présente. **Comment accompagner des agents et des élus qui ont une compréhension de la chose culturelle et une appétence ?** Un partenariat pourrait par exemple être mis en place avec l'AMDR (Association des maires de La Réunion) pour organiser un temps d'échange et de réflexion. La FNCC (Fédération Nationale des Collectivités*

pour la Culture sur la place de la Culture) est aussi un relais facilement mobilisable pour de tels projets.

La diffusion

La connaissance des publics

Les publics de la Culture à La Réunion sont méconnus, faute d'études sur le sujet. *Aussi, ce sont souvent des approximations, voir des ressentis, qui sont utilisés comme évaluation.* Une étude sur les publics a été menée par le Séchoir en 2005 (Une réunion de publics - Enquête sur un festival et une saison en outre-mer - Le Séchoir - Île de La Réunion/Aurélien Djakouane/Presses Universitaires de Paris-Nanterre) et *elle bat en brèche un certain nombre d'idées reçues sur les publics qui fréquentent la structure* (synthèse disponible en ligne sur le site internet du Séchoir).

Le saut qualitatif nécessaire

Il faut avoir conscience que pour les projets artistiques, il y a un niveau régional, un niveau national et un niveau international. Quand un artiste est de valeur, son projet existe, est accompagné, et peut être envoyé hors de La Réunion. On n'a pas à rougir de notre qualité artistique ici. La qualité des projets à La Réunion est plus qu'honorable. Le niveau régional est bon (même très bon) mais il est impossible d'accompagner 50 artistes par an vers le niveau national. Cette difficulté n'est d'ailleurs pas spécifiquement réunionnaise, elle se pose aussi dans les régions métropolitaines, d'où le choix pour de nombreux Conseils régionaux de créer des agences régionales qui accompagnent spécifiquement la diffusion du spectacle vivant. *La qualité artistique à La Réunion est en hausse, et l'appropriation par le public est même plus forte qu'en Hexagone. Par exemple, Tiburce c'est, proportionnellement à la population, 3 fois plus de ventes qu'Astérix en Hexagone.*

En musique, Manyan qui est inconnu en Hexagone rassemble 2 400 spectateurs ici. Pour qu'un projet éclore et aboutisse, il faut à la fois une qualité artistique, un chemin vers

la professionnalisation et un encadrement administratif sérieux. Les équipes qui réussissent sont très bien encadrées administrativement. Cela vient avec les moyens artistiques et leur qualité. Si le talent est évident, l'entourage administratif arrive vite. Sinon, il faut passer par la formation. Cela fait 2 ans que les responsables de salles, avec leur casquette de représentants des syndicats d'employeurs, travaillent sur un accord-cadre « emploi/formation ». Des fiches action ont émergé mais leur réalisation, et les moyens qui y seront affectés, tardent.

L'ouverture sur l'extérieur

Il n'y a pas de dispositif de soutien pour aller hors de La Réunion pour les équipes de spectacle vivant, alors même que le secteur musical est extrêmement soutenu sur ce même sujet. Un soutien à la mobilité des artistes et des spectacles, que ce soit en Europe ou dans la zone océan Indien, ne pourra que renforcer la visibilité de la création réunionnaise. Il y a 2 ans, l'ONDA (Office National de Diffusion Artistique) a organisé la visite de 30 programmateurs de l'Hexagone à La Réunion pendant une semaine. L'ensemble du réseau s'est mobilisé pour leur faire découvrir la diversité des artistes du territoire. Aujourd'hui encore, des équipes artistiques tournent en Hexagone et les retombées sont importantes. Mais ceci est rendu possible par le soutien de l'ONDA qui prend en charge les transports Réunion/Hexagone et apporte une garantie financière systématique aux salles pour la diffusion.

La médiation

La condition de réussite des dispositifs

La médiation est indispensable. Des temps d'échange et de rencontre, avant et après la diffusion des spectacles sont nécessaires pour éviter la « consommation » des produits culturels. Le lien aux habitants et aux territoires est une condition incontournable pour la réussite d'un projet artistique et culturel.

IV/ 8 PROPOSITIONS ET PISTES D'INTERVENTION

- 1. Revendiquer un service public culturel** : que la culture fasse partie intégrante des politiques publiques.
- 2. Créer un espace de concertation institutionnel** (type COREPS ou CTAP).
- 3. Co-construire, en amont, avec les acteurs culturels** les futurs dispositifs de soutien.
- 4. Faire des conventions et des bilans** des temps d'évaluation partagée.
- 5. Optimiser** l'utilisation des salles existantes.
- 6. Former les élus et les techniciens des collectivités** aux politiques publiques de la culture (CNFPT).
- 7. Accompagner les acteurs culturels** à la recherche de financements diversifiés.
- 8. Consacrer une part de la programmation** à la culture populaire pour un accès généralisé de tous aux lieux culturels.



ESSAI D'INVENTAIRE DES SALLES

COMMUNES	SALLES À PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL
Saint-Denis	Canter Les Téat (champ Fleuri) Cité des Arts Grand Marché
Le Port	Kabardock Téat sous les arbres
Saint-Paul	Lespas Les Téat (Théâtre Saint-Gilles)
Trois-Bassins	-
Saint-Leu	Le Séchoir
Les Avirons	Salle Georges Brassens
étang-Salé	-
Entre-Deux	-
Cilaos	-
Saint-Pierre	Centre Lucet Langenier Le Kerveguen
Le Tampon	Théâtre Luc Donat
Petite-Île	-
Saint-Joseph	-
Saint-Philippe	-
Saint-Benoît	Théâtre Les Bambous
Plaine des Palmistes	-
Bras-Panon	-
Saint-André	-

DE DIFFUSION À LA RÉUNION

ESPACES DE DIFFUSION PUBLICS	ESPACES PRIVÉS / TIERS-LIEUX
Château Morange	-
-	-
-	La Cerise La Raffinerie
L'Alambic	-
Stella Matutina	La Yourte Le 211 Les Rondavelles
-	-
Théâtre des sables	-
-	Vavang'art
Salle Piton des Neiges	-
Théâtre de Pierrefonds	Cafés-concerts
-	Théâtre d'Azur
Le Fangourin	-
Auditorium Harry Payet	-
Salle Henri Madoré	-
Salle Gramoun Lélé	Le Bisik
Salle Guy Agénor	-
-	La Yourte
Salle Guy Alphonsine (en travaux)	-

6. ATELIER DANSE

I/ÉTAT DES LIEUX

La danse existe ici. Le paysage culturel a considérablement évolué sur notre territoire. Nous avons assisté au cours des deux dernières décennies à une véritable explosion de l'offre en matière d'expressions artistiques de toute nature. Les pratiques chorégraphiques n'échappent pas à ce constat et les compagnies s'en réjouissent.

Toutefois, les conditions de vie, ou de survie des compagnies sont difficiles et les espoirs d'amélioration de cette situation sont extrêmement minces.

Il n'y a rien de nouveau dans ce que l'on dit ici. Je ne suis pas très optimiste sur la suite. Concrètement, que va-t-il se passer ? On peut vivre de ce métier, c'est une chance. À La Réunion il existe douze compagnies de danse.

II/ LES FREINS

La création

L'obligation de lier création et diffusion

L'accès au soutien financier des collectivités est conditionné par les engagements des salles à diffuser les créations mais aussi à s'impliquer dans des co-productions. Les lieux de diffusion connaissent eux aussi des difficultés croissantes au

regard des baisses successives des moyens qui sont attribués. De ce fait, il est de plus en plus difficile pour les compagnies de satisfaire les critères imposés.

Les aides insuffisantes

L'Etat n'intervient plus (DAC-R). L'aide au projet de 10 000 € ne va qu'à une compagnie. On travaille sur des fonds propres. Les compagnies ont l'impression d'être placées en situation de concurrence sur un « marché » qui, à l'instar de l'ensemble du système, tire vers le bas les conditions d'exercice de leur profession.

On est vraiment en concurrence sur les financements, on doit travailler sans payer les gens. L'absence d'aide au fonctionnement apparaît comme une contradiction avec l'exigence croissante des partenaires financiers. Les artistes sont bien conscients que s'agissant de l'attribution d'argent public, il est nécessaire qu'une grande rigueur soit imposée; cependant, la gestion administrative de l'activité d'une compagnie fait appel à des compétences spécifiques et nécessite une prise en charge par des personnes qui les possèdent et dont c'est la profession.

Des difficultés économiques constantes

C'est un marché concurrentiel. Les trois quarts des lieux qui prennent des risques et mettent leurs billes dans le jeu sont les compagnies de danse. Cela limite les ambitions, et l'on sait que l'on va jouer trois ou quatre fois à la Réunion. On vend des produits culturels non rentables dans un secteur hyperconcurrentiel avec une clientèle réduite. Les artistes conservent une volonté d'engagement très forte mais ont de plus en plus le sentiment d'une absence de reconnaissance de celle-ci.

Les ateliers sont payés 50 € par heure, ça fait 20 ans qu'on y est ça laisse 12 à 15 € nets pour l'intervenant.

Les arts plastiques ont réussi à passer à 60, 70 € par heure, mais les cours sont chronophages, et ce n'est pas un temps de réflexion, de création ; c'est un projet différent que celui de faire de la médiation. Pour qu'une création puisse aboutir, il est indispensable que les

chorégraphes, les danseurs et les danseuses puissent expérimenter et disposer d'un espace de recherche. *Or, depuis six ans on observe le mécanisme d'une compagnie, on voit le rythme d'une création tous les deux ans. Le temps de recherche et d'écriture n'est pas pris en compte,* nous dit un chorégraphe.

Les lieux de création

Il n'existe que deux lieux de création dédiés à la danse à La Réunion : La Cité des arts et Le Hangar. Au Hangar, il y a eu arrêt de la production pour causes financières. Mais ce lieu est mis à la disposition des artistes. Le Hangar est le seul lieu pour la chorégraphie, mais, selon le projet, d'autres salles aident à la coproduction de danse. Exemple le séchoir, Les bambous, Canter, et plus récemment la salle Luc Donat également, mais les baisses de budget impactent leurs capacités d'accompagnement des projets artistiques. La Cité des arts dispose d'un local partagé avec la création théâtrale, « la boîte noire ». Ils reçoivent 160 demandes de résidence par an toutes disciplines confondues et ne peuvent en accueillir qu'une infime partie.

Le passage obligé par les dispositifs

Les dispositifs qui se succèdent ne correspondent pas forcément aux réalités des compagnies et leur imposent de limiter les créations à des petites formes. Il est de plus en plus fréquent de voir les compagnies proposer des solos ou des duos dans le but de pouvoir intégrer ces dispositifs. De fait, le sentiment d'une multiplication des contraintes qui limitent les ambitions des créations artistiques est unanimement partagé. **Même si les artistes partagent l'idée de la nécessité d'une « démocratisation culturelle », ils considèrent que cela ne doit pas être au détriment d'une qualité de l'offre artistique. Il est essentiel que les créations, quand elles ont été conçues avec des spécifications (éclairage - costumes ...) qui leur sont propres, puissent être vues dans une salle avec un équipement adapté. On fait tous des « hors les murs » ou on va jouer dans les hauts de l'île, même si l'on n'en a pas**

envie ; on se plie aux dispositifs qui ramènent de l'argent, parce que l'on a des charges fixes. Mais, tout le monde n'est pas en capacité de faire des « hors les murs », c'est une spécificité. Cela limite le champ d'action.

Les fonds européens LEADER sont trop lourds, il faut avancer l'argent, faire du repérage, c'est chronophage ; cela oblige à s'écarter de ce que l'on sait faire... de la création. Le dispositif « première page » de la DAC-R et du Département proposent 10 500 € pour faire 24 dates : une date par commune, pour un jeune public en tout terrain. Il y a là une méconnaissance des réalités. **La quasi-totalité des dispositifs proposés permettent tout juste, et ce n'est pas toujours le cas, de rémunérer les artistes. Là non plus, les coûts de fonctionnement des compagnies ne sont pas pris en compte.**

« Le dispositif Guétali » de la Région c'est 800 000 € mais on nous donne 700 € de cachet sur lesquels on doit déclarer 5 personnes sur scène. En 2019 ça passe à 1000 €. C'est une stratégie de la Région en marché public qui reconditionne les compagnies qui répondent, mais sur un espace de diffusion, entre septembre et décembre, qui est celui qu'on a déjà pour nos projets courants. Sur « Guétali » beaucoup de programmeurs ne se sont pas positionnés pour diffuser les spectacles pourtant gratuits.

L'impression partagée est que, s'ils sont issus d'une intention louable, ces dispositifs sont élaborés en dehors de toute concertation avec ceux à qui ils s'adressent (compagnies ou salles de diffusion). Des artistes doivent aussi assurer le « démarchage » des communes dans lesquelles ils vont se produire et sont souvent mal, voire pas accueillis.

En fait, on fait de l'animation, on joue devant trois personnes sur un terrain de basket, à 400 mètres d'altitude, les institutions demandent des tas de papiers ... c'est lourd. Le dispositif Békali du TCO est le plus intéressant. Il permet, avec 3 salles, d'être accom-

pagné dans la création, financièrement et techniquement et d'être diffusé 6 à 8 fois.

Les délais administratifs

Les subventions de la Région n'ont pas encore été perçues au mois d'août 2019 alors que les demandes pour l'exercice 2020 doivent se faire en novembre. Même si les notifications confirmant leurs attributions existent, les compagnies qui ne disposent pas de suffisamment de trésorerie se voient contraintes d'annuler certains projets. On est amené à prendre des risques. Parfois on est obligé de travailler « hors la loi » : on anticipe sur une déclaration d'artiste parce qu'on n'a pas les notifications.

L'absence de structure d'accompagnement

Les compagnies, particulièrement les plus jeunes d'entre elles ont un réel besoin d'accompagnement concernant la gestion administrative ou la production. Le champ de la musique a pu se développer en bénéficiant de la présence d'un outil dédié à sa structuration et qui accompagne les projets des artistes. Le secteur chorégraphique devrait lui aussi être également considéré. Par ailleurs les artistes regrettent l'absence de dispositif de formation continue.

Ce défaut d'accompagnement se constate aussi dans les opérations de diffusion décentralisées où les artistes doivent souvent « faire avec » un dispositif technique très limité avec des incidences sur la qualité de la prestation artistique.

La diffusion

Il y a, dans ce domaine aussi, un peu d'amertume. Le nombre de « salles » qui programme de la danse est limité et il n'y a sur le territoire aucun équipement de diffusion dédié à la danse comme il en existe pour le théâtre (CDNOI) ou la musique (Kabardock/Kerveguen). Souvent les salles de diffusion n'achètent pas de spectacle, il n'y a pas de contrat de cession, mais un contrat de co-réalisation qui ne laisse rien à la compagnie. Les

compagnies locales ont le sentiment d'être bien moins considérées que les spectacles « invités ». Les salles ont de moins en moins d'argent, et c'est un bras de fer avec les salles, car les compagnies de métropole ont ce qu'elles veulent ; c'est un choix de programmation. Si on veut vraiment être diffusé, on accepte des mauvaises conditions.

La médiation

C'est un domaine essentiel de toute politique de démocratisation culturelle. *C'est par la médiation que s'établit le contact entre les publics, l'artiste et l'œuvre. Trop peu de lieux encore, et cela vaut aussi pour les communes, disposent d'un service, tout au moins d'une personne, en charge de la médiation. Cela a pour conséquence un constat de « gâchis » générateur d'amertume. Bien trop souvent, des artistes programmés dans des écarts, là où l'offre culturelle est réduite, voire inexistante, font leur représentation devant un public extrêmement clairsemé, ne disposant pas lui-même d'information sur la nature du spectacle qui lui est proposé. Au regard des moyens et des énergies engagées dans ces opérations, les retombées sont quasi nulles et même contre-productives.*

Les artistes évoquent aussi la difficulté de médiation auprès des élus en charge de la culture ainsi que des responsables administratifs qui pour une part importante d'entre eux, ne sont pas présents aux représentations et ne les connaissent donc qu'à travers des dossiers qui leurs sont adressés.

III/ LES ATTENTES

Nous devons imaginer ensemble un modèle économique viable qui prenne en considération la réalité des artistes et des compagnies.

Il faut arrêter de donner 3000€ sur 18 mois. Comment équilibrer sur une année et avec tous les partenaires ? Il faut remettre en place

la concertation. Chaque institution a une politique culturelle différente. Peut-on espérer une concertation entre les financeurs ? Peut-on créer une plateforme de subventions ?

Il faut harmoniser les dispositifs sur le territoire tant pour les dates que pour les items dans les dossiers. Depuis 25 ans on veut être associés, concertés sur la refonte des dispositifs.

*Pour mutualiser les forces vives autour de ses structures (ex : musée Léon Dierx) le Département lance depuis 3 ans les bourses « patrimoines et création » avec une part artistique et une part de production. **La Région pourrait s'en inspirer.***

Aujourd'hui nous faisons des ateliers qui génèrent du cash et compensent le manque en fonctionnement. Mais on travaille deux fois plus.

Ne demandez pas à une compagnie d'entrer dans un cadre sans imposer aux « salles » un minimum de co-production ;

La Région y fait déjà attention en demandant aux structures d'assurer 30% de production locale en spectacle vivant ; mais la part de la danse reste faible...

Pour les décideurs et les « salles », il faut anticiper les choses et ne pas saupoudrer.

On est en écosystème : on doit travailler en « salle ». Les « salles » programment les compagnies. Les compagnies sont diffusées dans les « salles ». Les compagnies et les « salles » doivent travailler ensemble. Un spectacle est prêt après 9 diffusions. La notion de série est essentielle à faire comprendre aux programmeurs.

Qu'est-ce qu'une co-production ? Comment l'artiste peut-il s'impliquer dans le projet d'une « salle » ? « Artiste associé », « artiste accompagné »... il faut se mettre en adéquation sur un terme.

Quel est l'écosystème de la création culturelle ? La diffusion dans la zone océan Indien, en Hexagone ou dans le réseau du MAE (Ministère des Affaires Etrangères) ? On va entrer dans « AFRICA 2020 », c'est un dispositif national MAE, il y a peut-être là une carte à jouer, une réflexion à mener.

IV/ 11 PROPOSITIONS ET PISTES D'INTERVENTION

- 1. Bénéficier d' une avance de trésorerie** pour les fonds européens.
- 2. Notifier** les aides en février-mars ou au plus tard au mois de juin de l'année n.
- 3. Associer les compagnies** dans la définition des aides.
- 4. Trouver un équilibre** entre les créations locales et celles importées.
- 5. Organiser une concertation** entre les financeurs et harmoniser les dispositifs d'aide.
- 6. Favoriser l'interconnaissance avec les élus sur le métier d'artiste** (échanges sur les créations, conditions de production, pédagogie, lever les appréhensions), rencontres régulières avec l'administration et les services culturels, connaître le CDC d'un élu, vocabulaire commun, artiste, élu, diffuseur.
- 7. Mettre en place des formations pour les élus** (régime intermittence, rouages d'un spectacle, de la création commune à toutes les thématiques, droits, convention collective).
- 8. Identifier les élus responsables de la culture** dans chaque collectivité.
- 9. S'appuyer sur la concertation** de 2016 à la Région.
- 10. Créer un lieu physique dédié à la danse** qui répond aux besoins des compagnies (comme Kabardock pour la musique ou CDNOI pour le théâtre) en termes :
de recherche, d'écriture, d'échange, de lieu de vie, d'accueil, d'accompagnement et de soutien administratif.
- 11. Faciliter l'accès aux réseaux** nationaux et internationaux de diffusion.

À travers ces différentes expressions, les artistes montrent leur disposition à partager une réflexion qui prend en compte les réalités croisées des institutions, des publics et des artistes.

7. ATELIER AUDIOVISUEL ET CINÉMA

I/ÉTAT DES LIEUX

Une discipline spécifique, jeune et dynamique

L'Audiovisuel et le Cinéma sont à la croisée de la création artistique et de l'industrie. Ce sont deux dynamiques qui cheminent ensemble.

À La Réunion, cette filière connaît un dynamisme et un développement qui se traduit par une diversification de ses acteurs, de la création (tous genres confondus) à la diffusion (création de deux plateformes VOD et profusion des festivals), offrant des compétences sur toute la chaîne de production.

Le secteur se professionnalise et se structure (accompagnement, résidences d'écriture proposées aux auteurs, fédérations de professionnels) grâce à une volonté politique et financière régionale forte via la convention tri-partite CNC-État-Région, reconduite depuis plusieurs années (29 projets de courts-métrages ont été soutenus financièrement en 2018).

De la même manière, depuis 5 ans, nous assistons à une meilleure identification des talents et des possibilités qu'offre ce secteur, par le public et les média réunionnais ainsi que par les professionnels nationaux grâce à de nombreux festivals de qualité, au travail de l'AFR et aux dispositifs « passerelles » comme ceux de Cinékour, ambassadeur de La Fête du court métrage depuis 2018 et à l'initiative du développement du dispositif de mise en réseau du CNC, « Talents en court » avec sa résidence « Talents la kour » mise en place à La Réunion depuis 2017.

Des courts-métrages de meilleure qualité et professionnels

émergent et se distinguent lors de Festivals nationaux et internationaux, jusqu'à être sélectionnés aux César 2018 pour « Tangente » de Julie Jouve et Rida Belghiat, produit par Lacoupure. [1]

Malgré les atouts, les forces et la singularité du Cinéma de La Réunion, l'île reste un territoire de création encore méconnu. Il existe pourtant de réelles perspectives de développement :

une position stratégique dans la zone océan Indien ;

un exemple de structuration parmi les territoires ultramarins ;

une promesse de renouveau en matière de jeune création et de diversité pour le Cinéma français.

Au premier Festival du court-métrage de La Réunion en 1997, il y avait deux films réunionnais, aujourd'hui, on a un vrai choix, affirme l'ancien directeur du Festival et directeur actuel du Festival du film court de Saint-Pierre.

Cette dynamique de création est encouragée par le Fonds de soutien régional, le travail de la Direction de l'Innovation et du Développement Numérique de la Région (DIDN) en charge de la filière et par le dispositif d'accompagnement « Talents la kour ». Adapté aux besoins réels des auteurs du territoire, ce dernier permet aux porteurs de projets de courts-métrages de fiction de rencontrer des producteurs adéquats, entre La Réunion et Paris, pôle décisionnel du Cinéma français. Ceci, dans l'optique de développer leur projet, comme en témoigne le jeune réalisateur, lauréat du dispositif de la promotion 2019.

Différents types d'œuvres audiovisuelles sont créées chaque année à La Réunion, historiquement liées aux demandes des diffuseurs locaux (par ordre quantitatif) :

1. documentaires (reportages, flux, documentaires de création) ;
2. fictions (plusieurs courts-métrages produits et autoproduits/très peu de longs-métrages/quelques séries) ;
3. créations vidéos diverses telles que les clips

(financés ou autoproduits) mais également pour internet (plutôt en dehors des circuits professionnalisant financés) ;

4. films d'animation (peu créés par des auteurs locaux, principalement productions exécutive).

II/ LES FREINS

La création

La force des modèles dominants

La situation du territoire et son enclavement par rapport à la centralisation du Cinéma et de l'Audiovisuel en France hexagonale, entraînent une certaine frustration chez nos créateurs locaux : nous, les ultra-marins, avons le sentiment d'être mal considérés dans l'Hexagone et que nos œuvres trouvent difficilement leur place au sein du catalogue des créations nationales. L'ambiguïté face à la centralisation du Cinéma à Paris et son modèle dominant réactive les fantômes de la colonisation ; les réalités réunionnaises sont peu représentées sur les écrans nationaux. Un réalisateur de docu-fiction témoigne : notre Histoire n'est pas suffisamment présente, on a un manque d'incarnation de nos figures historiques.

La question de la représentation reste un sujet sensible également chez le public réunionnais qui a à cœur d'apparaître sous un angle positif dans les films. C'est probablement la raison qui explique le succès relatif du long-métrage « Sac la mort » d'Emmanuel Parraud (sélection Acid au Festival de Cannes 2017), premier long métrage dépeignant une réalité réunionnaise sous un angle social, un film magnifique, mais qui a touché peu de monde en salle, malgré une bonne campagne de communication souligne un distributeur du film sur le territoire. La cofondatrice de Kwa Films observe qu'il existe, incontestablement des résistances chez le public très attaché à l'image des Réunionnais.

La question se pose : quelle place pour les imaginaires réunionnais ? Pour la langue créole ?

Une concurrence mondiale qui oblige à la qualité.

Un auteur-réalisateur affirme que lorsque l'on crée, on est en concurrence avec le monde entier, on peut être déstabilisé ou stimulé par le niveau de qualité qu'on doit avoir pour séduire une chaîne de télé qui permettra de financer son travail. La maturité de la création s'affirme à La Réunion mais des lacunes demeurent, en production et en diffusion.

Le coût élevé des créations

Un court-métrage de fiction peut coûter jusqu'à 150 000 €. Dans la fiction, c'est un défi de garder 40 personnes en synergie sur plusieurs jours.

Ce producteur évoque également l'enjeu de l'export par le sous-titrage : On a l'ambition de sous-titrer les œuvres pour toucher les pays anglophones de la zone, mais les anglo-saxons veulent du doublage (Afrique du sud, Inde, Australie). Normalement c'est le distributeur qui le finance. Dans la zone océan indien, il n'y en a pas. On doit faire le doublage à Paris, mais ça coûte ; ici ce n'est pas viable.

L'adaptation face à l'éloignement des centres de décision et des circuits du Cinéma

L'éloignement des centres de décision demande aux Réunionnais d'être créatifs.

Dans l'écosystème audiovisuel, tout projet doit être accompagné financièrement par un producteur. Les chaînes de télévision permettent le co-financement des projets mais les rencontrer reste difficile en raison de notre éloignement et d'un manque de réseau. Normalement un producteur ne produit pas s'il n'y a pas de diffuseur. Pour obtenir des subventions locales et nationales, il est donc important d'arriver à convaincre une chaîne, souligne un producteur.

C'est dans cette optique que travaille Cinékour avec Talents la kour, en sollicitant également le réseau des diffuseurs du court métrage et les chaînes, locales et nationales afin de faciliter

en amont la tâche des futurs producteurs. À titre d'information, c'est Pascale Faure, directrice des programmes courts de Canal + France qui était marraine de la promo 2019.

À propos de son expérience sur « La Buse », le producteur témoigne : Quand on veut être ambitieux loin du macrocosme où le cinéma se fait et où l'argent transite, on doit ruser, faire des sacrifices qui peuvent fatiguer le réalisateur et son équipe. Ça use les artistes et les créateurs réunionnais. Par exemple sur le problème des costumes de pirates pour « La Buse », j'ai recherché les ventes aux enchères des costumes de la série « Black sails » qui s'est arrêtée en Afrique du sud. J'ai dû faire un prêt pour l'achat en ligne aux États-Unis de 50 pièces de qualité cinématographique. En France on a un réseau fluide pour louer des costumes de qualité. Pas ici. À chaque étape des productions locales, on est confrontés à des difficultés liées à l'insularité. Question pré-achat à La Réunion, seule Réunion La 1ère intervient sur le financement des films dès leur développement. [2]

Auto-production et manque de formation des producteurs locaux

Peu de sociétés produisent de la fiction à La Réunion et de surcroît, très peu de producteurs à La Réunion sont capables de lever des fonds auprès des chaînes nationales, encore moins de monter des co-productions internationales avec une dimension philosophique, financière et industrielle. [3]

L'obligation de lier création et diffusion

Par ailleurs, les films doivent sortir à l'extérieur ; il faut intégrer et financer la diffusion dans les dossiers des créations. Beaucoup de festivals demandent une cotisation pour diffuser les films ; or, peu de producteurs pensent à sanctuariser une partie de leur financement pour l'exploitation du film une fois celui-ci terminé. Très peu de producteurs réunionnais viennent chercher les programmeurs ; ils ne connaissent pas notre rôle.

Le réalisateur D.K. Pit a su néanmoins solliciter

Kwa Films pour activer le financement de son long-métrage, précise sa co-fondatrice.

La diffusion

Le manque de lieux de diffusion

Question diffusion, La Réunion est peut-être la seule région de France proposant à son public deux plateformes de diffusion VOD-SVOD en ligne. Mais avec un catalogue très proche, la concurrence rend plus difficile leur travail pour toucher le plus grand nombre.

La culture a un coût. Elle ne doit pas être gratuite ; derrière un film il y a des gens qui travaillent. Il faut rémunérer les ayant-droits.

Parfois sur notre plateforme, on fait des promotions gratuites : visionnage pour 4 ou 1 € le premier mois d'abonnement. Il y a une barrière psychologique à payer pour voir un film. Les jeunes se refilent les codes Netflix.

Sur la plateforme O.I>Films, l'abonnement est un acte politique militant. On a été financés par des privés et par la banque à 100% et on galère à trouver notre modèle économique. On n'entre dans aucune case, mais on a des idées.

On a des demandes de lycées, d'écoles, de médiathèques mais il y a une foule d'interlocuteurs, et nos propositions n'aboutissent pas. (Il n'y a pas de référent numérique pour les médiathèques).

Auteurs et producteurs déplorent la fermeture annoncée de France Ô, la chaîne de France Télévisions dédiée aux outre-mer : « une catastrophe » avec la sensation d'une porte qui se referme sur le national. À La Réunion, les changements réguliers des dirigeants de la chaîne du groupe France Télévisions, Réunion La 1ère, compliquent l'affirmation d'une véritable orientation éditoriale et économique en faveur du soutien à la création locale.

Un jeune réalisateur évoque la diffusion de son court métrage sur France Ô, mais déplore les horaires tardifs de celle-ci (0h45 avec le

décalage horaire) qui empêchent de toucher un large public. Il envisage des diffusions dans les lycées et les collèges.

À La Réunion, quelques salles de cinéma ont le label « arts et essais » comme le Ritz et le Plaza (fonds CNC). Il serait intéressant que ces salles puissent diffuser davantage de films de création réunionnaise. [4]

La médiation

La directrice des « Soirées du court » au Témat Champ fleuri évoque : il y a dix ans, on voyait beaucoup de films autodidactes diffusés sur internet. Il n'y avait pas de lieux de diffusion. J'ai eu l'idée de faire venir ici les gens de l'Agence du court-métrage - institution nationale dédiée financée par le CNC - qui ont été étonnés du dynamisme local. À noter qu'il y a beaucoup d'auteurs qui ne connaissent pas leur mission et qui ne savent pas comment diffuser après la création.

C'est pour cela qu'un travail de sensibilisation auprès des professionnels reste essentiel.

Un flou et une méconnaissance perdurent à La Réunion comme au national : Les décideurs nationaux identifient mal les enjeux de la création locale. Se posent pour nous les questions de l'éloignement, de l'égalité des chances, de la confusion entre les outre-mer. Par ailleurs, lors des études sur la filière, on annonce 200 producteurs locaux alors qu'on mélange les chiffres entre producteurs télévisuels, audiovisuels, du cinéma ou de la publicité. On met dans le même sac les intermittents du spectacle vivant et ceux qui font de l'Audiovisuel.

Résultat : nous manquons d'un réel état des lieux.

Atteindre le public réunionnais est également un enjeu majeur.

Peu de gens savent qu'il y a une cinématographie ici.

Une représentante de « La lanterne magique » s'interroge : les actions de l'association touchent

près de 40 000 élèves par an. Ils sont sensibilisés au cinéma, mais aller voir un film par trimestre, est-ce suffisant ? C'est aussi valable pour le théâtre et la danse.

Les trois dispositifs nationaux d'éducation à l'image sont une base, il faut y intégrer des films réunionnais. Deux nouveaux dispositifs du CNC arrivent : médiateur dans les salles de cinéma et service civique en ciné-club.

Il faut favoriser l'accès à la culture pour tous, donner des accès à la nouvelle génération grâce à des aides de L'État. [5]

Le manque de soutien à une intelligence collective océan Indien

Enfin, le Président d'honneur de l'association Cinéastes de La Réunion réaffirme sa volonté de créer une « fédération du cinéma océan Indien » entre La Réunion, les Comores, Maurice et Madagascar. Il souhaiterait rencontrer plus de soutien dans sa démarche.

Les îles ici peuvent apporter des forces. Les décideurs étant à Paris, et les créateurs ici, il y a forcément une énergie supplémentaire à déployer. Il faut y aller en étant fédérés : SABC (Afrique du sud), MBC, Seychelles. Ces télévisions apportent ce qu'elles peuvent, mais elles peuvent faire levier en étant présentes dans nos projets.

III/ LES ATTENTES

La création

Stabiliser le système de soutien du fonds régional avec la filière et le rendre plus équitable

En 2018, l'investissement régional dans le Cinéma plaçait La Réunion en troisième position des régions de France. De fortes sommes sont attribuées aux tournages dits « extérieurs » venant principalement de l'Hexagone. Un auteur-réalisateur-producteur imagine qu'il faudrait sanctuariser des enveloppes budgétaires du fonds régional dédié en faveur de la création et de la production locale.

Le sort de l'Agence Films Réunion (AFR) qui connaît des difficultés depuis 2 à 3 ans inquiète :

la structure est très fragilisée. Absence de chargé de mission cinéma, retards CTSA. Un flou existe quant au fonctionnement de la structure. Il devient extrêmement urgent de clarifier cette situation au sein de l'AFR sous peine de casser une dynamique professionnelle. Il est indispensable que les acteurs de la profession soient partie prenante au sein de l'AFR ou alors une autre solution serait de créer une nouvelle association. [6]

Toucher le public ici et là-bas avec nos imaginaires et notre réel

Un auteur-réalisateur-producteur témoigne ainsi de sa passion : *On veut parler en cinéma au monde avec une « patte » réunionnaise. Comment trouver un public au sein de La Réunion pour les films ? Pourquoi fait-on des films ? Pour que les gens les voient ? Pour se faire plaisir ? Pour parler de notre histoire ? Je veux raconter mes sensations d'ici, à Paris. En tant qu'écrivain, l'histoire de mon île me fascine, je veux connaître ses jalons, qui on est aujourd'hui. J'ai eu envie de faire de l'audiovisuel là-dessus.*

Je viens de finir un rêve d'enfant : La Buse, le cryptogramme, le trésor, les pirates. C'est un trait d'union avec les autres îles ; mais être crédible à l'écran, c'est dur. J'ai un peu d'ambition, et on a poussé notre effort au maximum. On a réussi à avoir une qualité esthétique dont on est fiers. Chaque société de production a son histoire, son identité et soutient les projets qui lui correspondent. On voit de plus en plus de documentaires qui traitent de problèmes de société. Les frontières se croisent entre les imaginaires sociaux et la palette est large. Il y a une porosité entre documentaire et fiction, on a des œuvres hybrides. J'attends de voir le grand film réunionnais qui va drainer des foules au cinéma. Faut-il attendre longtemps l'émergence de nouveaux producteurs de créations (soutenue par le CNC) ?

Renforcer les compétences locales

Comment faire par nous-mêmes, pour nous-mêmes ?

Il faut rassurer les réalisateurs, les inciter à oser. Dans la production locale, on rencontre des difficultés liées à l'insularité. Mais on a des atouts, des forces et d'autres aptitudes, on a une énergie viscérale. À Madagascar, ils sont encore plus « féroces » que nous.

Comme pour le contrat de filière Musique et Spectacle vivant, il serait intéressant d'établir un accord-cadre pour l'emploi dans la filière Audiovisuel. Avoir une stratégie de repérage, de formation des producteurs locaux apparaît aussi indispensable, à long terme. Comment faire émerger de véritables producteurs ?

Par des mesures incitatives qui apporteraient un soutien automatique aux producteurs d'une série d'œuvres avec pour ambition d'exporter à l'international.

La diffusion

Se faire connaître «là-bas»

Il faut faire un relais et une communication autour de nos films.

Tous s'accordent à dire qu'il est important pour les auteurs d'être présents sur les Festivals, véritables carrefours de rencontres professionnelles.

Il faut montrer nos court-métrages dans les festivals de l'Hexagone, aller dans le temple de la production nationale et européenne qu'est le festival « Sunny side » à Marseille, aller à celui de la Rochelle, créé il y a 47 ans ainsi qu'au festival du film d'animation à Annecy ou encore au festival international du court métrage de Clermont-Ferrand.

Être visible ici de multiples façons

Il ne faut pas ignorer les supports CD, Blue ray dans les rayons des médiathèques.

Pourquoi ne pas éditer nos œuvres avec le soutien du CNC ?

Notre dynamique est jeune.

S'il est vrai que les groupes de musique réunionnais ont connu cette obligation de jouer gratuitement en début de carrière, aujourd'hui ils remplissent des salles sur billetterie.

La médiation

Valoriser notre filière

Il faut créer une vraie cinématographie à La Réunion : promotion, communication, valorisation, éducation, création d'un fonds de soutien.

On doit montrer que la filière peut créer des vocations et des emplois.

C'est important de montrer notre diversité et notre dynamisme pour attirer les producteurs. C'est le cercle vertueux de la production.

Renforcer l'éducation et l'accès à la culture

Comment trouver un public au sein de La Réunion pour nos films ?

Il faut une éducation du public, une éducation à l'image ;

Nous devons questionner distributeurs et télévisions locales sur le manque de qualité des programmations et l'absence d'éducation sur des imaginaires locaux ;

Nous devons également intégrer nos films aux dispositifs locaux et nationaux d'éducation à l'image.

IV/ 8 PROPOSITIONS ET PISTES D'INTERVENTION

- 1. Outils : déterminer et adapter** les stratégies actuelles de développement du cinéma et de l'audiovisuel (transparence des décisions et initiatives). Faire fonctionner correctement les outils existants en responsabilité collective (AFR).
- 2. Ressources : rééquilibrer et sanctuariser** les financements du fonds régional en faveur de la création locale. L'avance pourrait passer de 50% à 80% comme au CNC pour faciliter la trésorerie des producteurs.
- 3. Structuration : se fédérer et avancer d'un front commun** avec des échanges entre les territoires de la zone océan Indien.
- 4. Jeunes : offrir des abonnements** à des services numériques, aux écoles et aux médiathèques.
- 5. Innovation : identifier les innovations** du numérique/culturel pour adapter et faire évoluer les dispositifs (plateformes VOD).
- 6. Rayonnement : créer plus de passerelles** entre le local et l'international (Producteurs sud-africains).
- 7. Filière : renforcer les capacités dans la filière** (esprit de conquête des réalisateurs, dispositifs d'émergence de producteurs, pérenniser les dispositifs d'aide à l'écriture pour les auteurs (Résidences, Talents La Kour, Atelier documentaire O.I.).
- 8. Répertoire : créer un catalogue** des ressources et des œuvres, part vivante de notre patrimoine. [7]



MISES À JOUR DE L'ATELIER AUDIOVISUEL – CINÉMA

[1] Il faut noter le parcours du court-métrage « Blaké » de Vincent Fontano, produit par We Film (Lauréat de la promotion 2017 des Talents la kour) : premier court réunionnais sélectionné en compétition au Festival international de courts métrages de Clermont-Ferrand qui remporte notamment le Grand Prix du court métrage de France Télévisions 2020.

[2] La Région Réunion a, depuis, mis en place une aide financière pour inciter les diffuseurs locaux à entrer en pré-achat et à soutenir davantage les projets locaux. C'est le cas d'Antenne Réunion et Canal + Réunion, qui ont attribué deux bourses « Coup de cœur » sur des courts-métrages lauréats Talents la kour.

[3] La société de production réunionnaise Lacoupure dirigée par Bérangère Condomines a réussi à produire un long métrage documentaire en actionnant des leviers de co-financements internationaux. Le film est réalisé par Mohamed Said Ouma.

[4] Entre temps à La Réunion, la première agence de distribution de courts de fiction a vu le jour, « La Kourmétragerie », destinée à faire rayonner les courts auprès des diffuseurs (Festivals, chaînes, médiathèques, exploitants de salles) sur l'île, en France hexagonale et dans le monde.

[5] Il est à noter que ces questions concernant l'accès au public et notamment à la jeunesse font également partie des priorités du CNC. Beaucoup de dispositifs sont proposés en ce sens dont certains sont développés à La Réunion comme « Cinéma et Citoyenneté » qui propose à des volontaires en service civique d'organiser en lycée des cinés club mis en place, à La Réunion, par « Unis-Cité » ou encore « Médiateurs au Cinéma » proposé par la Région Réunion.

[6] La Direction de l'Innovation et du Développement Numérique (DIDN) a repris la gouvernance de plusieurs missions de l'AFR notamment celle de la coordination des CTSA (Comité technique spécialisé audiovisuel) rebaptisés la « commission du film ».

[7] La Direction de l'Innovation et du Développement Numérique (DIDN) a mis en place des mesures en ce sens pour venir en soutien à la filière Cinéma suite à la crise sanitaire (Covid).

8. ATELIER MUSIQUE

I/ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES MUSICALES À LA RÉUNION

La Réunion bien qu'ayant une histoire encore jeune connaît une pratique musicale importante et variée issue du peuplement particulier des îles de l'océan Indien qui a vu converger dans ces nouveaux territoires des peuples d'Europe, d'Afrique, de Madagascar, d'Inde et de la Chine.

Chaque peuple a véhiculé avec lui sa culture et sa musique. Ces différentes cultures immatérielles se sont sédentarisées voire interpénétrées pour former des nouveaux corpus de musiques traditionnelles riches de leurs origines.

Ces genres musicaux issus de la diversité ethnique, à l'instar du maloya, du séga et des musiques rituelles indiennes et chinoises ont connu une évolution. Il est à souligner qu'avec la départementalisation de l'île, des structures d'enseignement musical sont apparues, permettant l'enseignement de nouvelles pratiques.

Quant aux pratiques populaires, elles se sont « frottées » aux musiques de variétés européennes créant ainsi un nouveau courant de musiques créoles empreint de ces apports.

Plusieurs courants musicaux populaires coexistent et ne cessent de s'enrichir des apports exogènes (Maloggae, Seggae, Jazzoya, musiques électro etc...) Les musiques classiques et contemporaines continuent d'être enseignées.

La création

L'enseignement musical

L'enseignement public

La Région Réunion a apporté dans ce domaine une importante pierre à l'édifice de l'enseignement des musiques en mettant en place un Conservatoire à Rayonnement Régional déconcentré sur les quatre chefs-lieux d'arrondissements de l'île ; enseignement qui s'intéresse aussi bien aux musiques classiques qu'aux musiques créoles ainsi qu'au Jazz.

Cet enseignement a pour but de former des jeunes Réunionnais à la musique aussi bien dans un but de pratique personnelle que de formation qualifiante en vue d'une professionnalisation.

Des collectivités locales ont participé au développement de l'enseignement musical à travers la création d'écoles municipales de musique à l'instar de celles de Beau-séjour à Sainte Marie (école intercommunale), de Loulou Pitou à Saint Denis, de l'école de musique de Salazie...

L'enseignement associatif

Certaines structures associatives contribuent aussi à cette grande cause artistique de l'enseignement musical (ex : Maison des jeunes de Saint Benoît).

La Fédération Musicale de La Réunion (FMR) a organisé un système d'enseignement complémentaire à celui de l'Education Nationale appelé Orchestre à l'école (OAE) qui permet de former des élèves du second degré à la pratique instrumentale avec le concours d'enseignants bénévoles.

L'enseignement privé

La Réunion compte quelques enseignants privés sur la base de l'auto-entrepreneuriat.

Une école privée, l'Ecole des Musiques Actuelles EMA a vu le jour depuis quelques années dans l'Ouest de La Réunion, à Saint Leu. Un enseignement de haut niveau y est dispensé en vue de la formation de musiciens en voie de professionnalisation. Un studio d'enregistrement et une boîte de production ont été adjoints à l'école ainsi qu'un Orchestre EMA aidant les élèves en recherche de pratique, à se produire.

Enfin, une association satellite, EMA Artistik, composée d'élèves formés et devenus enseignants à leur tour, essaime sur les communes voisines apportant un enseignement plus orienté vers les pratiques musicales amateur.

Si l'enseignement de l'EMA est reconnu comme de haut niveau, ses frais de scolarité ne permettent malheureusement pas son accès au plus grand nombre.

Les pratiques musicales auto-didactes ainsi que les pratiques amateur ou semi-professionnelles

De nombreux musiciens amateurs jouant dans des formations plus ou moins structurées évoluent à La Réunion dans des genres musicaux variés.

On estime actuellement que 2600 musiciens (amateurs ou professionnels) exercent leurs talents à La Réunion (source débat d'ouverture du IOMMA 2019) 500 d'entre eux possèdent le statut d'intermittent du spectacle.

Un grand nombre de musiciens réunionnais ont une pratique musicale hors de tout enseignement. (auto-formation) Si pour ces artistes le « système D » est de rigueur, il n'en demeure pas moins que certains sont en attente d'une aide logistique qui leur permettrait de fonctionner avec plus de facilités :

Lieux de rencontre pour les artistes, d'échange de bonnes pratiques, de savoir faire... Aide pour le montage de dossiers administratifs et financiers.

Par ailleurs s'agissant de la pratique amateur, de nombreuses formations, orchestres d'Harmonie et autres (OREHA, Wonderbrass, Tropikharmonie, Bruit de la Passion....) évoluent à La Réunion sans qu'aucune aide ne leur soit apportée :

Aide logistique sous forme de mise à disposition de salles de répétition.

Aide pour l'acquisition de matériel musical (instruments pour les nouveaux élèves, partitions et autres matériels musicaux).

Logistique scénique afin que les « ensembles » puissent se produire.

Soutien financier au fonctionnement.

Les attentes des musiciens en vue de l'aide à la création

Développement d'un enseignement musical sur tout le territoire

Favoriser la création au sein de chaque commune d'écoles de musique pour jeunes amateurs pouvant éventuellement conduire ensuite à une inscription dans un cursus supérieur au Conservatoire à Rayonnement Régional.

En effet, si actuellement le cycle supérieur de formation musicale est satisfaisant grâce au CRR, la formation de 1er niveau pour une pratique musicale populaire est insuffisante.

Il serait nécessaire d'insuffler aux collectivités locales une dynamique visant à une démocratisation de l'enseignement et de la pratique musicale comme c'est souvent le cas dans les petites ou grandes villes de l'Hexagone où les écoles de musique sont légion.

Une concertation entre les différentes collectivités locales de La Réunion semble nécessaire pour aboutir à un réseau d'enseignement satisfaisant.

Création d'une entité qui apporterait une aide en termes de montage de dossier administratif et financier, d'aide juridique et légale (droit du travail, droit fiscal...), de mise en relation avec les administrations et autres structures.

II/ÉTAT DES LIEUX ET ATTENTES DE LA DIFFUSION MUSICALE

La diffusion

Une entité structurante : Le Pôle Régional des Musiques Actuelles (PRMA)

À la différence des autres disciplines artistiques, une structure associative a été créée - le PRMA - financée sur fonds publics (Région Réunion et DAC-R) qui intervient depuis de nombreuses années aussi bien dans le

domaine du soutien généraliste aux artistes musiciens locaux que dans le domaine de la conservation des trésors de l'histoire musicale de l'océan Indien (label Takamba) qui a sauvé le florilège des musiques traditionnelles de l'océan indien, Réunion, Mayotte, Seychelles, Maurice, Rodrigues, ainsi que les musiques populaires Réunionnaises du XXème siècle de Georges Fourcade à Alain Peters en passant par Loulou Pitou, Benoite Boulard, Jules Arlanda, Maxime Laope et Luc Donat. Au-delà de ce rôle de conservatoire des musiques traditionnelles india-océaniques dont la Phonothèque est un maillon incontournable, le PRMA a déployé une stratégie visant à soutenir la diffusion musicale professionnalisée ou non par une mise en rapport de la filière musicale avec les collectivités locales ainsi qu'avec les lieux de diffusion.

De plus, une politique proactive a été mise en place en faveur de l'export des musiciens et groupes réunionnais à l'international. Le PRMA prodigue par ailleurs, un ensemble de conseils et d'aide en vue de la formation et de la professionnalisation des artistes musiciens. La mobilisation du PRMA est à saluer. Cependant, toutes les problématiques liées aux pratiques musicales à La Réunion ne peuvent être laissées à sa seule charge.

Mise en place du dispositif « Tournée générale »

La mise en place du dispositif tournée générale permet d'aider financièrement 1000 prestations d'artistes locaux dans des lieux de diffusion de La Réunion.

Dispositif FRAM (Fonds régional d'aide à la mobilité)

Le dispositif FRAM qui permet de financer l'export de musiciens réunionnais à l'international est certes une aide qui permet d'amplifier le mouvement de reconnaissance des talents locaux à l'extérieur. Néanmoins les contraintes du dispositif (nombre de dates prévues à l'export assez important) peuvent sembler rédhibitoires pour un grand nombre de musiciens locaux.

Contraintes géographiques et diffusion culturelle

Si la diffusion des pratiques musicales trouve de nombreux points de chute dans les Bas de La Réunion, exception faite de la région Est (toutefois en voie de rattrapage grâce à des lieux comme Les Bambous et le Bisik à Saint Benoît) il n'en est pas de même dans les Hauts de l'île où les lieux de pratique musicale et de diffusion artistique manquent cruellement.

Citons néanmoins les démarches volontaristes de certains promoteurs culturels :

Le festival Opus Pocus et sa politique d'animation dans les centres aérés des hauts de l'ouest. Le festival Lang Tang qui, contre toute attente, arrive à transporter des concerts de musique-classique dans les trois cirques de La Réunion grâce à des trésors d'ingéniosité et de généreux soutiens de mécènes privés.

L'association Saranghi et son Musée des musiques et instruments de l'océan indien qui, installé depuis 2015 à Hell-Bourg, attire chaque année environ 15000 visiteurs (chiffre 2018) et accueille en visite/animation, plusieurs milliers d'élèves du 1er et du second degré (environ 1500 élèves en 2018) et dispense gratuitement une animation musicale par mois dans les hauts de l'île.

Grands festivals musicaux

Plusieurs grands festivals musicaux jouent un rôle moteur dans la diffusion des musiques, qu'elles soient internationales, nationales ou india-océaniques.

Citons Sakifo, Francofolies, Leu Tempo, Opus Pocus, Electropicales...

Structuration de la diffusion musicale internationale dans l'océan Indien : IOMMA

La Région Réunion a initié la mise en place du IOMMA marché musical de l'océan Indien afin d'organiser la promotion au niveau international de tous les artistes musiciens de l'océan Indien.

Les attentes des partenaires en matière de diffusion :

Accompagner et soutenir financièrement les musiciens réunionnais localement et à l'export,

Renforcer et étendre les dispositifs existants : Guétali, Tournée générale en local et FRAM pour la diffusion à l'export.

Susciter la formation locale d'administrateurs professionnels afin d'apporter une aide aux nombreux artistes musiciens qui se trouvent particulièrement démunis face à la difficulté des aspects de gestion liés au métier.

Étendre aux associations culturelles l'aide régionale à la création d'emplois réservée aux entreprises culturelles.

Communiquer, suffisamment en amont des manifestations, les montants des subventions alloués.

Réhabiliter les genres de musique Techno et Rock

Ces genres musicaux qui pâtissent parfois d'un a priori, de la part des autorités publiques, exposent leurs promoteurs à des difficultés pour l'obtention des autorisations de production. (Concert de musique Electro et Techno (Festival Electropicales), concert Rock et Métal).

III/ÉTAT DES LIEUX ET ATTENTES DE LA MÉDIATION MUSICALE

Des initiatives sporadiques :

Le PRMA contribue à mutualiser les données sur les lieux de diffusion, les carnets d'adresse et à les mettre en réseau.

Village Maloya :

Une manifestation initiée par la Région Réunion qui promeut la connaissance d'une culture majeure à La Réunion, le maloya, en la diffusant auprès de la jeunesse réunionnaise.

Visites scolaires et animations musicales dans les hauts

Le musée des musiques et instruments de l'océan Indien est un exemple de médiation culturelle dans la micro région Est du territoire (Hell-Bourg).

Les attentes des partenaires en matière de médiation

Séga et Maloya : Si le classement du maloya au titre du patrimoine immatériel de l'humanité de l'UNESCO fait la fierté de tous les Réunionnais, les zarboutans du Séga souhaiteraient que cet autre élément de la culture musicale réunionnaise bénéficie de la même démarche de valorisation et de reconnaissance.

Créer une entité - lieu ressource

Susciter la création d'une institution ressource, financée par des fonds publics. Cette structure aurait pour vocation d'apporter un soutien aux artistes et associations sur le plan juridique, administratif, financier et comptable.

Aider à la professionnalisation des artistes et des lieux de diffusion.

Réserver certaines scènes aux musiciens professionnels.

Soutenir toutes les pratiques musicales qu'elles soient professionnelles ou amateurs :

Les futurs mélomanes feront le succès des artistes professionnels de demain.

IV/ 8 PROPOSITIONS ET PISTES D'INTERVENTION

1. *Susciter la création d'une Agence Culturelle Régionale*, entité dotée d'une équipe pluridisciplinaire pouvant apporter un soutien logistique aux associations et artistes en termes administratif, financier, de gestion des ressources humaines, de montage de dossiers de subvention, etc.

2. *Promouvoir un enseignement musical*, avant l'accès au CRR, par la création d'écoles de musique dans chaque commune du territoire. Initier en ce sens une réflexion avec les autres collectivités locales.

3. *Aider les pratiques musicales amateur* : salles de répétitions sur l'ensemble du territoire régional ; aide à l'acquisition de matériels et d'instruments de musique ; aide à la logistique scénique.

4. *Soutenir financièrement* les associations musicales.

5. *Étendre aux associations culturelles* l'aide régionale à la création d'emplois attribuée aux entreprises culturelles.

6. *Maintenir et renforcer* les dispositifs « Guétali », « Tournée générale » et « FRAM » (en assouplissant le dispositif « FRAM »).

7. *Encourager et multiplier* les initiatives de découverte et d'initiation aux diverses musiques à l'attention des scolaires.

8. *Garantir* aux artistes les soutiens financiers des collectivités locales et de l'État suffisamment en amont de leur programmation.

9. LES PARTICIPANTS

ATELIER ARTS PLASTIQUES

- François Louis ATHÉNAS (GALERIE TERLA)
- Julien AURE/Céline BONNIOL (CHEMINEMENT(S))
- Stéphanie HOAREAU (ARTISTE PEINTRE)
- Gabrielle MANGLOU (ARTISTE PLASTICIENNE)
- Leïla PAYET (ARTISTE PLASTICIENNE)
- Olivier PODOU (OPUS)
- Yohann QUELAND DE SAINT-PERN
- Katia LELOUTRE (L'ENVOL)
- Antoine DU VIGNAUX (LERKA)
- Lucie VIDAL (PRAXITÈLE)
- Camille TOUZÉ (CONSTELLATION)

CONTRIBUTIONS ÉCRITES

- Julien GAILLOT - ASSOCIATION LES RENCONTRES ALTERNATIVES

ATELIER SPECTACLE VIVANT

- Vincent FONTANO (KÉRBÉTON)
- Cécile HOARAU (COMPAGNIE NEKTAR)
- Lolita TERGÉMINA (COMPAGNIE SAKIDI)
- Florient JOUSSE (COMPAGNIE LOLITA MONGA)
- Florent VOISIN (COMPAGNIE LOLITA

MONGA)

- Judith PROFIL (COMPAGNIE LOLITA MONGA)
- Bernard HOAREAU (COMPAGNIE MAECHA MÉTIS)
- Marcelino MÉDUSE (COMPAGNIE ABERASH)
- Olivier CORISTA (ARTISTE - INTERPRÈTE)
- Rachel POTHIN (comédienne)

CONTRIBUTIONS ÉCRITES

- Sergio GRONDIN - COMPAGNIE KARANBOLAZ
- Sylvie ESPÉRANCE - COMPAGNIE LÉPOK ÉPIK

ATELIER LIVRE

- Ophélie ARMAND (ABF RÉUNION)
- Claudine SERRE (CONSEIL EN ÉDITION ET ÉVÉNEMENTIEL AUTOUR DU LIVRE)
- Fabienne JONCA (AUTRICE)
- Jean-Luc ALLEGRE (PHOTOGRAPHE ÉDITEUR)
- Thierry ROUQUETTE (LIBRAIRIE AUTREMENT ST PIERRE)
- Nora GHORAFI (CONSTELLATION)

- Solen COEFFIC (ILLUSTRATRICE)
- Philippe VALLÉE (PRÉSIDENT DE LA RÉUNION DES LIVRES)
- Jean-Luc SCHNEIDER (ÉDITEUR/LIBRAIRE/DIFFUSEUR/DISTRIBUTEUR)

ATELIER PROMOTION DE LA LANGUE

- Laurence DALEAU (TIKOUTI)
- Nadia SINTOMÈR (MOUVMAN LANTANT KOUDMIN)
- Axel GAUVIN (LOFIS LA LANG KRÉOL LA RÉNYON)
- Expédite CERNEAUX LAOPE (ASSOCIATION FAMILLE MAXIME LAOPE)
- Mariline DIJOUX (INN DE TI KONT)
- Giovanni PRIANON (LANTANT LLKR)
- Véronique INSA (LORIZON PLURILING)

ATELIER SALLES DE DIFFUSION

- Alain COURBIS (LESPAS)
- Pascal MONTRouGE (TÉAT RÉUNION)
- Raphaël BUHOT (CITÉ DES ARTS)
- Éric JURET (THÉÂTRE LUC DONAT)
- Sandrine DUPUY (KABARDOCK)

ATELIER DANSE

- Dolsy BAUDRY (DANSEZ MASALA)
- Éric LANGUET (DANSE EN L'R)

- Nelly ROMAIN (PRODUCTION ALEAAA)
- Édith CHATEAU (COMPAGNIE 3.0)
- Morgane CARTRON (COMPAGNIE 3.0)

ATELIER CINÉMA - AUDIOVISUEL

- Allison RIVIÈRE (YABETTE)
- Armand DAUPHIN (OHANA CINÉMA)
- Audrey BACAL (KWA FILMS)
- William CALLY (AUTEUR - RÉALISATEUR - PRODUCTEUR)
- Marcelino MÉDUSE (COMÉDIEN - AUTEUR - METTEUR EN SCÈNE)
- Julie FIORETTI (KWA FILMS)

ATELIER MUSIQUE

- Willy RAMBOATINARISOA (ÉCOLE DES MUSIQUES ACTUELLES)
- Mickaëlle ZIBEL (ÉCOLE DES MUSIQUES ACTUELLES)
- Yoanna JACQUINOT (ÉCOLE DES MUSIQUES ACTUELLES - ARTISTIK)
- Timothée ZENI (ÉCOLE DES MUSIQUES ACTUELLES - ARTISTIK)
- Emmanuelle SINDRAYE (POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUELLES)
- Cathy DUMOUX (POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUELLES)
- Allison RIVIÈRE (LES ÉLECTROPICALES)
- Monsieur M'BA (ARTISTE)

<i>Direction de la publication</i> <i>Directeur du CCEE</i>	Roger RAMCHETTY – Président du CCEE Mickaël Maillot – Directeur du CCEE
<i>Coordination</i>	Josiane ROBERT – Administratif – CCEE
<i>Rédaction</i>	Les membres de la commission « Vivre ensemble » L'administratif de la commission et Elsa DAHMANI membre de la commission « Média- Communication » pour l'atelier audiovisuel - Cinéma avec la collaboration de Mme Bernadette BERTIL (administratif CCEE) dans la phase de relecture du rapport
<i>Photo de couverture</i>	Film « Sac la mort » - acteur Patrice Planesse dans le rôle principal, réalisateur Emmanuel Parraud
<i>Graphisme</i>	Audrey Velia de Attaya Design - audrey@attaya-design.com pour le graphisme et la mise en page du document
	Djebaren TAMBON (Apprenti CCEE) pour l'ébauche de la mise en page du document
<i>Impression</i>	Graphica
<i>Date de publication</i>	Août 2020

10. PUBLICATIONS ET EDITIONS

LISTES DES PUBLICATIONS DU CCEE DE LA RÉUNION

1982	<ul style="list-style-type: none">• <i>Assises de la culture – Mars – Avril 1982</i>
1985 – 1986	<ul style="list-style-type: none">• <i>Brochure sur L'Inde et La Réunion dans le cadre de l'exposition</i>
1986	<ul style="list-style-type: none">• <i>Rapport : Proposition en vue de l'élaboration d'une politique régionale sportive, socio-éducative et culturelle à La Réunion</i>
1987	<ul style="list-style-type: none">• <i>Actes du colloque international « Alcoolisation et suralcoolisation à La Réunion »</i>
1988	<ul style="list-style-type: none">• <i>Revue sur les « Figures de la littérature réunionnaise contemporaine »</i>
1989	<ul style="list-style-type: none">• <i>Ouvrage « Bourbon des origines à 1848 » dans le cadre de l'exposition « De la Servitude à la liberté : Bourbon des origines à 1848 »</i>
1990	<ul style="list-style-type: none">• <i>Ouvrage sur « Histoire abrégée de l'Enseignement à La Réunion ».</i>• <i>Plaquette de l'exposition sur La révolution à La Réunion de 1789 à 1803</i>• <i>Propositions en matière de centres de vacances et de loisirs à La Réunion</i>• <i>Actes du colloque « Éducation personnalité responsabilité »</i>
1992	<ul style="list-style-type: none">• <i>Rapport : Pour un développement du socio-éducatif à La Réunion</i>• <i>Vidéogramme Vert mascaline sur les plantes endémiques de La Réunion</i>
1993	<ul style="list-style-type: none">• <i>Rapport de la commission transversale « Données psychosociales et contenu des programmes »</i>
1994 -1995	<ul style="list-style-type: none">• <i>Rapport : Enseignement artistique : luxe ou nécessité ?</i>
1996	<ul style="list-style-type: none">• <i>Actes et avis du CCEE sur le colloque « Mobilité, culture et développement »</i>• <i>Ouvrage « Éléments de réflexion sur la synthèse de vie des enfants à La Réunion et proposition concrètes – juillet 1996</i>
1996-1997	<ul style="list-style-type: none">• <i>Rapport sur le paysage audiovisuel à La Réunion</i>
1997	<ul style="list-style-type: none">• <i>Livret « La problématique du développement culturel à La Réunion » de la collection Esquisses</i>
1998	<ul style="list-style-type: none">• <i>Rapport sur l'état de la coopération régionale</i>• <i>Livret « La problématique de l'éducation à La Réunion » de la collection Esquisses</i>

2000	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Rapport sur le Socio-éducatif à La Réunion</i> • <i>Rapport sur la coopération régionale : la situation associative à Madagascar</i> • <i>1ère rencontre de la fédération communautaire de l'océan Indien</i> • <i>Guide européen multilingue des communautés culturelles et des maisons de pays d'Europe (pages sur La Réunion : traduction française, anglaise et créole)</i> • <i>Acte des rencontres de la culture - 29 et 30 septembre 2000 - Horizon culturel « Le Pari de La Réunion »</i>
2001	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Rapport « Pour une école sans drogue »</i> • <i>Répertoire sur la coopération régionale associative</i> • <i>Actes du Forum territorial ERE : quelle éducation relative à l'environnement dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien ?</i> • <i>Actes des XIèmes RILC</i> • <i>Livret « La problématique du développement socio-éducatif à La Réunion » de la collection Esquisses</i>
2002	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Synthèse de la table ronde sur l'Éducation populaire : les élus construire ensemble</i> • <i>Rapport sur le paysage audiovisuel réunionnais</i> • <i>Documents et synthèse des Assises du sport à La Réunion, atelier « Sport et Tourisme »</i>
2004	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Rapport sur l'étude « Loisirs et tourisme sportif de nature à La Réunion (état des lieux, les enjeux et perspectives en matière de développement durable)</i>
2005	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Rapport « Diagnostic pour une stratégie culturelle du Parc national de La Réunion »</i> • <i>Actes du colloque inter-CCEE « Lanvironman, alon mèt ansanm »</i> • <i>Journal de la coordination de la semaine créole</i>
2008	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Étude sur « La place de l'activité culturelle dans l'économie de La Réunion »</i> • <i>Plaquette « Pour une utilisation rationnelle de l'éclairage artificiel »</i>
2011	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Actes du colloque inter-CCEE 2010 « La place des Outre-mer dans le sport français »</i> • <i>Étude sur le champ associatif de l'Éducation populaire à La Réunion</i> • <i>Rapport sur le service public de l'audiovisuel à La Réunion</i>
2013	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Étude sur les pratiques artistiques et les fréquentations culturelles des Réunionnais.es</i> • <i>Actes du colloque sur l'Éducation populaire : pour une démocratie citoyenne et solidaire</i> • <i>Rapport sur le tourisme à La Réunion</i> • <i>Salon régional de l'Éducation - 4ème édition : « Rythmes scolaires : quelles organisation de la journée et de la semaine pour La Réunion ? » - novembre 2012 (version sonore)</i>

LISTES DES PUBLICATIONS DU CCEE DE LA RÉUNION

-
- | | |
|------|--|
| 2014 | <ul style="list-style-type: none">• <i>Salon régional de l'Éducation - 5ème édition : « Rencontre-débat du CCEE : « Parler bambin » - octobre 2013 (version sonore)</i> |
| 2015 | <ul style="list-style-type: none">• <i>Recueil de nouvelles, de contes, de légendes et de poésies en créole réunionnais LanKRéol primés en 2013 et 2014</i>• <i>Rapport sur la situation des arts plastiques à La Réunion</i>• <i>Ouvrage 30 ans du CCEE de La Réunion</i> |
| 2017 | <ul style="list-style-type: none">• <i>Actes des Rencontres de l'Éducation de l'océan Indien : « Quelle éducation pour faire face aux défis d'aujourd'hui ? Une pédagogie qui unit et qui libère » - avril 2017</i> |
| 2018 | <ul style="list-style-type: none">• <i>Actes des Rencontres de l'Éducation à l'environnement et au développement durable « Pou mazine nout domin » - juin 2016</i>• <i>Rapport sur la relation tourisme et culture à La Réunion 2017</i>• <i>Bilan de la mandature 2011-2017 du CCEE</i>• <i>Ouvrage : La Réunion, une île unique et exceptionnelle : pitons, cirques et remparts</i> |
| 2019 | <ul style="list-style-type: none">• <i>Rencontres de l'Éducation de l'océan Indien : « S'émanciper, s'unir pour construire du commun - Rouv out zieu pou trase out schemin » - mai 2019 (version sonore)</i> |
| 2020 | <ul style="list-style-type: none">• <i>Actes du Colloque inter-CCEE 2019 « Pou mazine in domin : nout kiltir, zarboutant nout pei » - Cultures et développements pour une réflexion endogène sur le devenir de nos territoires - synthèse et présentation des échanges (version numérique)</i> |

LISTES DES ÉDITIONS DU CCEE DE LA RÉUNION

1987	• Double numéro 107 et 108 de la revue « Action poétique » : FON N'KÉZER La Réunion (poètes de La Réunion). Recueil réalisé avec l'aide du CCEE et consacré à la littérature réunionnaise d'expression créole et française
1992	• Vidéogramme Vert mascalrin sur les plantes endémiques de La Réunion
1995	• Vidéogramme Mensonge de l'ibis sur l'histoire des animaux endémiques de La Réunion
1996	• Vidéogramme sur Le peuplement des Mascareignes
1997	• Édition en co-partenariat avec l'Office national des forêts d'une bande dessinée Bat'karé en forêt
2005	• Recueil de nouvelles, de contes, de légendes et de poésies en créole réunionnais LanKRéol primés en 2004
2006	• Édition en co-partenariat avec Lofis la lang kréol La Réunion et l'association Tikouti d'un dossier culturel « La kaz créole de La Réunion »
2007	• Recueil de nouvelles, de contes, de légendes et de poésies en créole réunionnais LanKRéol primés en 2005-2006
2009	• Recueil de nouvelles, de contes, de légendes et de poésies en créole réunionnais LanKRéol primés en 2007-2008
2010	• Recueil de nouvelles, de contes, de légendes et de poésies en créole réunionnais LanKRéol primés en 2009
2011	• Recueil de nouvelles, de contes, de légendes et de poésies en créole réunionnais LanKRéol primés en 2010
2012	• Recueil de nouvelles, de contes, de légendes et de poésies en créole réunionnais LanKRéol primés en 2011
2013	• Recueil de nouvelles, de contes, de légendes et de poésies en créole réunionnais LanKRéol primés en 2012
2015	• Recueil de nouvelles, de contes, de légendes et de poésies en créole réunionnais LanKRéol primés en 2013 et 2014
2016	• Recueil de fonnkèr & slam, de nouvelles & contes, de pièces de théâtre en créole réunionnais primés en 2015
2017	• Recueil de fonnkèr & slam, de nouvelles & contes, de pièces de théâtre en créole réunionnais primés en 2016 et 2017
2018	• Recueil de fonnkèr et de poésies en créole réunionnais primés en 2018
2019	• Recueil de fonnkèr et de poésies en créole réunionnais primés en 2019 - Pri Daniel HONORÉ • Recueil LanKRéol pou lékol - édition 2019 • Retranscription des échanges de la Conférence régionale de la vie associative et de l'engagement solidaire (version sonore)



CCEE - 2020

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement
34 rue Sainte-Marie - 97400 Saint-Denis, Île de La Réunion

Courriel : ccee.lareunion@cr-reunion.fr

Tous droits de reproduction réservés - La vente de cet ouvrage est strictement interdite.

www.ccee.re



CCEE – 2020

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

34 rue Sainte-Marie - 97400 Saint-Denis, Île de La Réunion

Courriel : ccee.lareunion@cr-reunion.fr

www.ccee.re